

BUDGET PRIMITIF

2016

RAPPORT DE PRESENTATION



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Page 3

1) VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Pages 4 à 19

2) L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

Pages 20 à 35

A) Des recettes en recul

Pages 20 à 30

B) La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Pages 31 à 34

C) Les soldes d'épargne

Page 35

3) L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pages 36 à 55

A) Nature et poids des dépenses d'équipement

Pages 36 à 40

B) La Programmation Pluriannuelle des Investissements

Pages 41 à 45

C) Mode de financement des investissements

Page 46

D) La dette et sa gestion

Pages 47 à 55

INTRODUCTION

Le budget primitif 2016 est construit conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil de Communauté le 26 novembre 2015.

Comme annoncé, il doit s'équilibrer dans un contexte de ressources de plus en plus contraintes : des ressources fiscales peu dynamiques, des dotations de l'Etat en diminution drastique, et une montée de l'effort de péréquation nationale.

L'effort effectué sur les dépenses de fonctionnement dès 2014 se poursuit en 2016, elles seront constatées, certes, à la baisse, mais insuffisante pour compenser la baisse plus rapide des recettes. C'est pourquoi l'épargne nette dégagée pour financer les investissements est en régression.

Cet effet « de ciseaux » ayant été intégré dans la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses d'investissement sont ajustées et programmées dans le cadre de cette contrainte, encadrées dans un plan pluriannuel d'investissements. Ainsi, les ratios financiers de la collectivité subiront une dégradation, comme annoncé, mais maîtrisée et restant dans la limite des ratios reconnus comme « garants » d'une santé financière durable.

C'est dans ce cadre qu'a été établi un nouveau plan pluriannuel d'investissement, dans le respect des préconisations financières, permettant de mettre en œuvre le nouveau projet communautaire et les mesures relatives aux Etat Généraux de l'Emploi, au cœur de ce projet. 2016 sera également marquée par le lancement du projet DK plus de mobilité.

1) Vue d'ensemble du budget primitif 2016

En 2016, il s'élève à un peu plus de 523 M€, répartis à raison de 142,803 M€ en section d'investissement et de 381,149 M€ en section de fonctionnement, dont 173 M€ reversés aux communes. Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre. Sont par ailleurs non compris les flux financiers, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense - recette) ainsi que les provisions.

Le budget primitif 2016 est composé de 6 budgets :

Budget principal

C'est le budget le plus important de la communauté urbaine de Dunkerque (76 % des dépenses inscrites au BP 2016). Il s'élève au total à 398,361 M€, répartis à raison de 302,752 M€ en section de fonctionnement, et 95,609 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

Budget annexe des ordures ménagères

C'est le 3^e budget, en volume financier : il totalise 39,539 M€, répartis à raison de 32,582 M€ en section de fonctionnement et 6,957 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 7 % des dépenses du BP 2016. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 3,451 M€ en 2016.

Budget annexe de l'assainissement

Ce budget totalise 19,845 M€ au total, soit 8,012 M€ de crédits de fonctionnement et 11,833 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'utilisateur.

Budget annexe des transports

Le budget des transports est le 2^{ème} budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2016 à 63,108 M€ au total dont 35,694 M€ de fonctionnement, et 27,413 M€ de crédits d'investissement. Il totalise 12 % des crédits inscrits au BP 2016. Sa recette principale est le versement transport puis la billettique, qui ne suffisent pas à équilibrer le budget, le budget principal devra contribuer à l'équilibre à hauteur de 14,513 M€ en 2016. En 2016, une reprise de provision à hauteur de 20,400 M€ sera effectuée afin de financer le projet THNS DKPLUS, inscrit pour un montant égal en dépenses.

Budget GEMAPI

Le budget GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est chargé d'un bloc de missions définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dont principalement la défense contre les inondations et contre la mer. C'est un nouveau budget pour 2016, la compétence étant prise par anticipation par la CUD. Son budget est de 3 M€ dont 2,010 M€ de crédits en fonctionnement et 0,990 M€ en investissement. Sa recette unique est la taxe GEMAPI. En 2016, il s'équilibre par ses ressources propres, sans recours à l'emprunt.

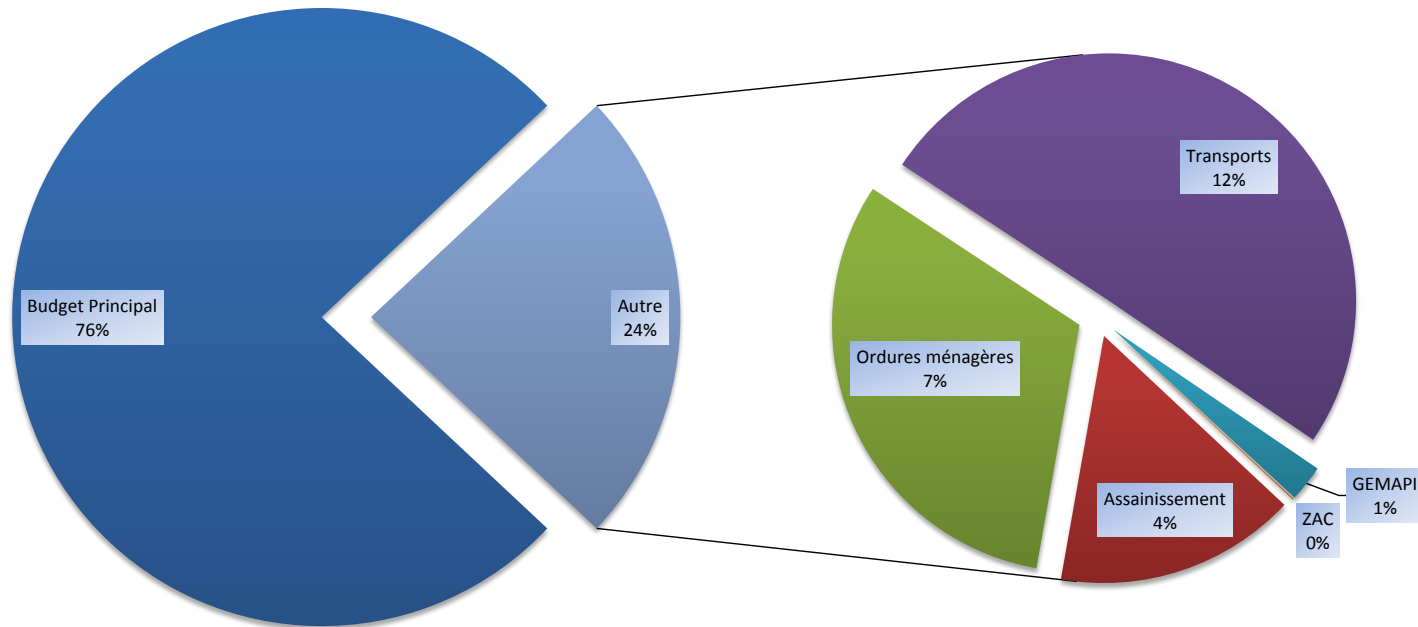
Il convient par ailleurs, d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie par la communauté urbaine, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGES

Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGES s'élèvent à 100 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	302 751 613	95 609 351	398 360 964
Budgets Annexes	78 398 009	47 193 504	125 591 513
Assainissement	8 011 608	11 833 064	19 844 672
Ordures ménagères	32 582 166	6 957 098	39 539 264
Transports	35 694 235	27 413 342	63 107 577
GEMAPI	2 010 000	990 000	3 000 000
ZAC	100 000	0	100 000
TOTAL	381 149 622	142 802 855	523 952 477

Répartition du Budget Primitif 2016 par budget



BUDGET PRIMITIF 2016 - Budgets consolidés (flux croisés et provisions exclus)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CONSOLIDE tous budgets	Dotation 2015	BP 2016	VARIATION EN ME	VARIATION EN %
Fiscalité Directe -subventions fiscales et dotations de l'état	342,518	336,937	▼ - 5,581	-1,63%
Dotations et Subventions Diverses (hors transport)	2,780	2,263	▼ - 0,517	-18,61%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	26,844	27,000	▲ 0,156	0,58%
Redevance Assainissement	11,677	11,900	▲ 0,223	1,91%
Recettes courantes transport	31,312	30,234	▼ - 1,077	-3,44%
FPIC encaissé	2,073	2,658	▲ 0,585	28,21%
Autres Produits	12,909	11,269	▼ - 1,640	-12,70%
Taxe GEMAPI		3,000	▲ 3,000	
Recettes exceptionnelles	0,349	0,140	▼ - 0,209	-59,86%
Subventions et primes à reverser	0,527	0,400	▼ - 0,127	-24,03%
Reprise de provision transport		20,400	▲ 20,400	
TOTAL RECETTES	430,989	425,801	- 5,187	-1,20%
Charges de Personnel	71,037	72,458	▲ 1,421	2,00%
Frais Financiers	13,853	12,594	▼ - 1,259	-9,09%
Reversements aux Communes (AC DSC)	172,244	172,976	▲ 0,732	0,42%
Subventions , contingents, participations	29,926	30,335	▲ 0,409	1,37%
Charges du Service Public	45,461	44,644	▼ - 0,817	-1,80%
Délégation de service public transport	35,995	33,706	▼ - 2,288	-6,36%
Charges Exceptionnelles et Autres	8,397	4,573	▼ - 3,824	-45,54%
Subventions et primes à reverser	0,527	0,400	▼ - 0,127	-24,03%
Fonds de péréquation horizontal	5,814	7,453	▲ 1,640	28,21%
GEMAPI		2,010	▲ 2,010	
Provisions	8,291	8,137	▼ - 0,155	-1,86%
TOTAL DEPENSES	383,252	381,150	- 2,102	-0,55%
EPARGNE BRUTE	47,737	44,652	- 3,085	-6,46%
EPARGNE NETTE	22,027	17,779	- 4,248	-19,28%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2015	BP 2016	VARIATION EN ME	VARIATION EN %
Dépenses d'Equipement (hors DKPLUS hors GEMAPI)	68,892	72,378	▲ 3,487	5,06%
THNS DKPLUS	7,742	20,400	▲ 12,657	163,49%
GEMAPI		0,990	▲ 0,990	
Subventions d'Investissement	15,699	15,703	▲ 0,004	0,02%
Remboursement Dette (1)	25,710	26,872	▲ 1,163	4,52%
Remboursement du plan de relance FCTVA		2,114	▲ 2,114	
Avances remboursables		3,528	▲ 3,528	
Autres Dépenses	4,771	0,818	▼ - 3,953	-82,86%
TOTAL DEPENSES	122,814	142,803	19,989	16,28%
Emprunts (1)	46,757	76,546	▲ 29,789	63,71%
Subventions et Dotations	19,583	8,894	▼ - 10,689	-54,58%
Avances et dette compensée	0,348	0,348	▲ 0,000	0,00%
Plan de relance FCTVA	4,227		▼ - 4,227	-100,00%
Autres Recettes	5,684	0,100	▼ - 5,584	-98,24%
TOTAL RECETTES	76,600	85,888	9,288	12,13%

(1) hors remboursements anticipés refinancés: classiques et crédit long terme renouvelable (CLTR) hors reports

(2) Dotation 2015 avec la DM4 en cours - chiffres non arrêtés

Budgets consolidés

détaillés

BUDGETS CONSOLIDES – FONCTIONNEMENT

CONSOLIDE

tous budgets

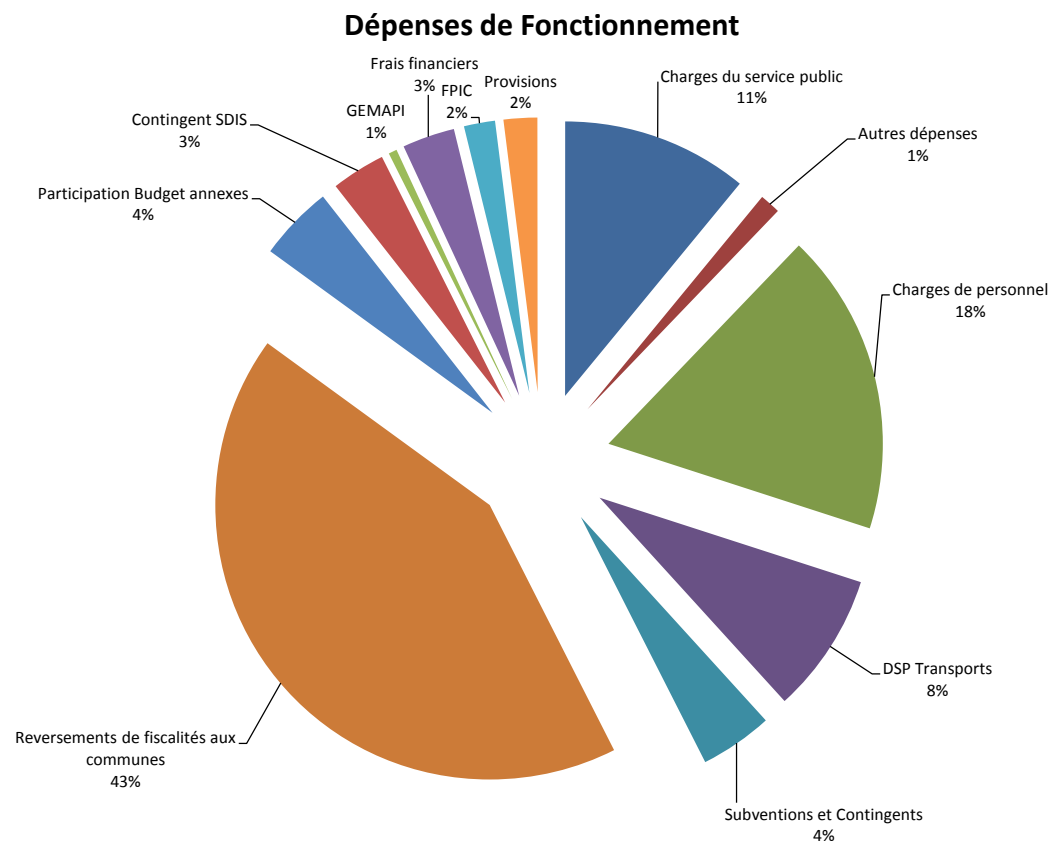
Dotation 2015

BP 2016

Variation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	452,177	465,290	13,113
Charges du service public	45,461	44,644	- 0,817
<i>dont budget principal</i>	27,400	26,409	- 0,991
<i>dont budget ordures ménagères</i>	15,125	15,316	0,191
<i>dont budget assainissement</i>	2,520	2,491	- 0,029
<i>dont budget transport</i>	0,416	0,428	0,012
budget ZAC et lotissement		0,100	0,100
Charges de personnel	71,037	72,458	1,421
DSP Transports	35,995	33,706	
Subventions et Contingents	16,929	17,439	0,510
Reversements de fiscalités aux communes	172,244	172,976	0,732
Attribution de Compensation	127,048	126,280	- 0,768
Dotation de Solidarité Communautaire	45,196	46,696	1,500
Participation Budget annexes (flux croisés)	19,054	17,964	- 1,089
<i>Participation Transports</i>	16,376	14,513	- 1,863
<i>Participation OM</i>	2,677	3,451	0,773
Contingent SDIS	12,996	12,896	- 0,100
Autres dépenses	3,832	3,770	- 0,062
Frais financiers	13,853	12,594	- 1,259
Charges exceptionnelles	1,265	0,413	- 0,852
Subventions et primes reversées	0,527	0,400	- 0,127
Dépenses imprévues	0,200	0,200	
Reversement Taxe sur l'électricité	3,100	0,090	- 3,010
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	5,814	7,453	1,640
<i>FPIC net</i>	3,741	4,796	1,055
<i>FPIC encaissé</i>	2,073	2,658	0,585
GEMAPI		2,010	
<i>Provisions</i>	8,291	8,137	- 0,155
Sous total Dépenses réelles (hors provisions)	402,305	399,114	- 3,192
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	383,252	381,150	- 2,102
Amortissements	22,079	22,005	- 0,074
Autres opérations d'ordre	1,344	0,595	- 0,750
Virement section de fonctionnement	18,156	35,440	17,283
Sous total Dépenses d'ordre	41,580	58,040	16,459



BUDGETS CONSOLIDES – FONCTIONNEMENT

CONSOLIDE

tous budgets

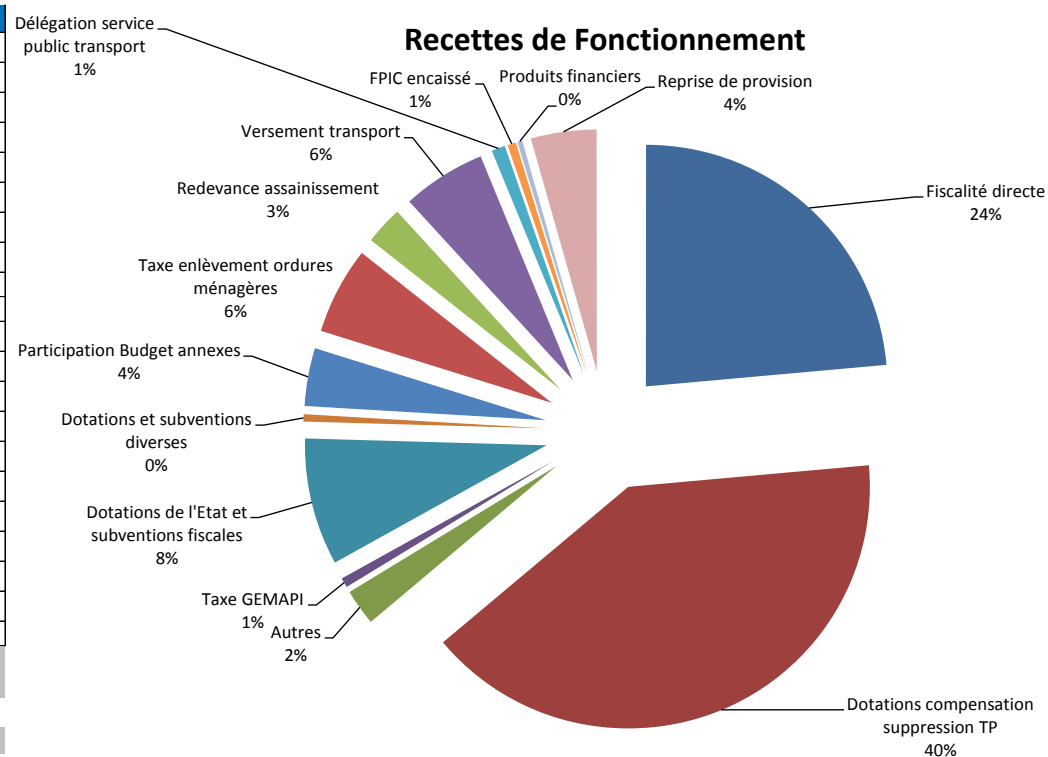
Dotation 2015

BP 2016

Variation

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	452,177	465,290	13,113
Fiscalité directe	106,199	109,433	3,235
Dotations compensation suppression TP	187,076	187,076	
Taxe sur l'électricité	3,100	0,090	- 3,010
Taxe GEMAPI		3,000	
Attribution de compensation	0,863	0,863	
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	45,280	39,475	- 5,805
Dotations et subventions diverses	2,780	2,263	- 0,517
Participation Budget annexes (flux croisés)	19,054	17,964	- 1,089
Participation Transports	16,376	14,513	- 1,863
Participation OM	2,677	3,451	0,773
Taxe enlèvement ordures ménagères	26,844	27,000	0,156
Redevance assainissement	11,677	11,900	0,223
Versement transport	26,000	26,000	
Délégation service public transport	5,312	4,234	- 1,077
FPIC encaissé	2,073	2,658	0,585
Produits financiers	1,752	1,533	- 0,219
Produits exceptionnels	0,349	0,140	- 0,209
Autres produits	11,158	9,737	- 1,421
Subventions et prime à reverser	0,527	0,400	- 0,127
Ecritures régularisation Transport reddition DSP			
Reprise de provision Transport		20,400	
Sous total Recettes réelles (hors reprise de provision)	450,042	443,766	- 6,277
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	430,989	425,801	- 5,187
Opérations d'ordre	2,135	1,125	- 1,010
Sous total Recettes d'ordre	2,135	1,125	- 1,010
EPARGNE BRUTE	47,737	44,652	



BUDGETS CONSOLIDES - INVESTISSEMENT

CONSOLIDE

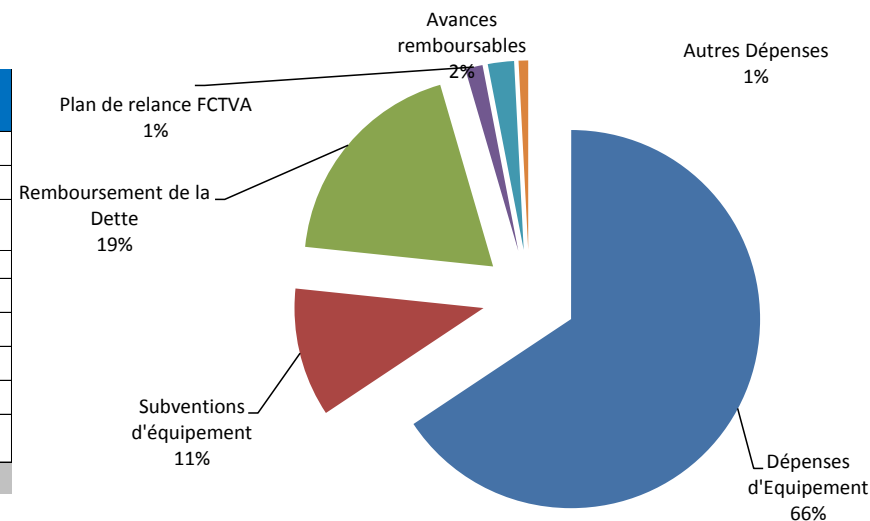
tous budgets
SECTION D'INVESTISSEMENT

Dotation 2015 BP 2016 variation

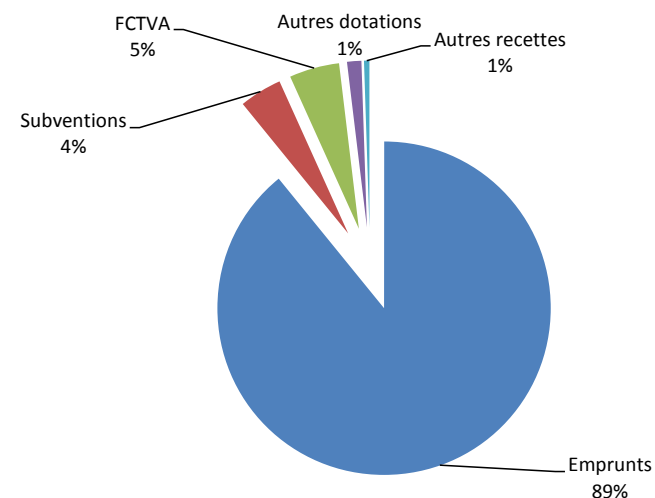
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	129,284	147,261	▲ 17,977
Dépenses d'Equipement	76,634	93,768	▲ 17,134
Subventions d'équipement	15,699	15,703	▲ 0,004
Remboursement de la Dette (1)	25,710	26,872	▲ 1,163
<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>	85,855	60,082	▼ - 25,773
Avances & dette compensée		0,348	▲ 0,348
Dépenses imprévues	0,200	0,200	▲
Plan de relance FCTVA		2,114	▲ 2,114
Avances remboursables		3,180	▲ 3,180
Autres Dépenses	4,571	0,618	▼ - 3,953
Sous total Dépenses réelles	122,814	142,803	▲ 19,989
Opérations d'ordre	6,470	4,458	▼ - 2,012
Sous total Dépenses d'ordre	6,470	4,458	▼ - 2,012

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	129,284	147,261	▲ 17,977
Emprunts (1)	46,757	76,546	▲ 29,789
<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	85,855	60,082	▼ - 25,773
Subventions	8,852	3,537	▼ - 5,315
FCTVA	9,434	4,165	▼ - 5,269
Plan de relance FCTVA	4,227		▼ - 4,227
Autres dotations	1,298	1,192	▼ - 0,106
Avances & dette compensée	0,348	0,348	▲
Autres recettes	5,684		▼ - 5,684
budget ZAC et lotissement		0,100	▲ 0,100
Sous total Recettes réelles	76,600	85,888	▲ 9,288
Amortissements	22,820	22,005	▼ - 0,815
Autres opérations d'ordre	4,939	3,928	▼ - 1,012
Prélèvement section de fonctionnement	18,156	35,440	▲ 17,283
Sous total Recettes d'ordre	45,916	61,373	▲ 15,457
Affectation de résultat	6,768		
BESOIN DE FINANCEMENT	- 39,446	- 56,915	

Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



Détail par budgets

BUDGET PRINCIPAL

Dotation 2015 BP 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	351,636	344,680
Charges du service public	27,400	26,409
Charges personnel	54,118	55,325
Subventions et Contingents	16,765	17,282
Reversements de fiscalités aux communes	172,244	172,976
Attribution de Compensation	127,048	126,280
Dotation de Solidarité Communautaire	45,196	46,696
SDIS	12,996	12,896
Participation Budget annexes (flux croisés)	19,054	17,964
Participation Transports	16,376	14,513
Participation OM	2,677	3,451
Autres dépenses	2,220	2,220
Frais Financiers	8,056	7,703
Charges exceptionnelles	0,676	0,196
Reversement Taxe sur l'électricité	3,100	0,090
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	5,814	7,453
FPIC net (dépenses - recettes)	3,741	4,796
FPIC encaissé	2,073	2,658
Dépenses imprévues	0,200	0,200
Sous total Dépenses réelles	322,643	320,716
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	303,589	302,752
Amortissements	14,691	14,691
Autres opérations d'ordre	0,001	0,000
Virement section de fonctionnement	14,301	9,273
Sous total Dépenses d'ordre	28,993	23,964

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	351,636	344,680
Fiscalité Directe	106,199	109,433
Dotations compensation suppression TP	187,076	187,076
Taxe sur l'électricité	3,100	0,090
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	45,280	39,475
Dotations et participations diverses	1,172	0,639
Attribution de Compensation	0,863	0,863
FPIC encaissé	2,073	2,658
Produits financiers	1,052	0,902
Produits exceptionnels	0,163	
Autres Produits	4,569	3,514
Sous total Recettes réelles	351,547	344,651
Opérations d'ordre	0,089	0,029
Sous total Recettes d'ordre	0,089	0,029

EPARGNE BRUTE

28,904 23,935

BUDGET PRINCIPAL

Dotation 2015 BP 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	100,775	98,972
Dépenses d'Equipement	57,078	55,181
Subventions d'équipement	15,699	15,703
Remboursement de la Dette (1)	18,740	18,614
Remboursements anticipés (pour info)	72,285	51,874
Plan de relance FCTVA		2,114
Avances remboursables		3,180
Dépenses imprévues	0,200	0,200
Autres Dépenses	4,552	0,618
Sous total Dépenses réelles	96,269	95,609
Opérations d'ordre	4,505	3,362
Sous total Dépenses d'ordre	4,505	3,362

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	100,775	98,972
Emprunts (1)	32,540	63,437
Refinancement RA (pour info)	72,285	51,874
Subventions	8,852	3,537
FCTVA	8,946	4,000
Plan de relance FCTVA	4,227	
Autres dotations	0,677	0,700
Autres recettes	5,426	
Sous total Recettes réelles	60,668	71,674
Amortissements	14,692	14,691
Autres opérations d'ordre	4,417	3,333
Prélèvement section de fonctionnement	14,301	9,273
Sous total Recettes d'ordre	33,410	27,297
Affectation de résultat	6,697	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 28,904	- 23,935

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

ORDURES MENAGERES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dotation
2015 BP 2016

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	36,320	36,769
Charges du service public	15,125	15,316
Charges de Personnel	12,799	12,955
Subventions	0,164	0,157
Autres Dépenses	0,102	0,114
Frais Financiers	4,198	3,864
Charges exceptionnelles	0,031	0,036
Garantie financière	0,140	0,140
Provision	0,009	0,009
Sous total Dépenses réelles (hors provision)	32,560	32,582
Amortissements	1,772	1,772
Autres opérations d'ordre	0,159	
Virement section de fonctionnement	1,821	2,407
Sous total Dépenses d'ordre	3,751	4,178
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	36,320	36,769
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	26,844	27,000
Participation Budget Principal	2,677	3,451
Ventes - Produits Divers	5,820	5,659
Produits financiers	0,644	0,585
Produits exceptionnels	0,087	
Autres Produits	0,089	0,075
Sous total Recettes réelles	36,161	36,769
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	33,484	33,318
Opérations d'ordre	0,159	
Sous total Recettes d'ordre	0,159	
EPARGNE BRUTE	3,601	4,187

ORDURES MENAGERES

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dotation 2015 BP 2016

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	6,450	6,957
Dépenses d'Equipement	2,141	2,614
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	4,283	4,343
Remboursements anticipés autres (pour info)	4,435	4,208
Dépenses imprévues		
Autres Dépenses	0,019	
Sous total Dépenses réelles	6,443	6,957
Opérations d'ordre	0,006	
Sous total Dépenses d'ordre	0,006	
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	6,450	6,957
Emprunts (1)	2,351	2,614
Refinancement RA autres (pour info)	4,435	4,208
Subventions		
FCTVA	0,487	0,165
Autres dotations		
Autres recettes	0,009	
Sous total Recettes réelles	2,848	2,779
Amortissements	1,772	1,772
Autres opérations d'ordre	0,006	
Prélèvement section de fonctionnement	1,821	2,407
Sous total Recettes d'ordre	3,599	4,178
Affectation de résultat	0,003	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 3,592	- 4,178

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dotation
2015 BP 2016

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	13,992	13,045
Charge du service public	2,520	2,491
Charges de Personnel	4,119	4,177
Autres dépenses		
Frais Financiers	1,172	0,783
Charges Exceptionnelles	0,367	0,161
Primes d'Épuration reversées	0,527	0,400
<i>recettes reversées</i>	<i>0,527</i>	<i>0,400</i>
Soulte avant concessionnaire		
Provision	0,028	0,028
Sous total Dépenses réelles (hors provision)	8,705	8,012
Amortissements	2,635	2,635
Autres opérations d'ordre	0,740	
Virement section de fonctionnement	1,884	2,371
Sous total Dépenses d'ordre	5,260	5,006
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		
	13,992	13,045
Redevance Assainissement	11,677	11,900
Primes d'Épuration	0,282	0,350
Primes d'Épuration à reverser	0,527	0,400
Subventions à reverser		
<i>recettes à reverser</i>	<i>0,527</i>	<i>0,400</i>
Autres Produits	0,398	0,138
Produits financiers	0,055	0,046
Produits exceptionnels	0,092	0,140
Sous total Recettes réelles	13,030	12,974
Opérations d'ordre	0,963	0,071
Sous total Recettes d'ordre	0,963	0,071
EPARGNE BRUTE	4,325	4,963

ASSAINISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dotation
2015 BP 2016

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	10,258	11,904
Dépenses d'Équipement	7,230	8,068
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	2,032	3,417
Remboursements anticipés autres* (pour info)	5,915	2,000
Avances & dettes compensées		0,348
Sous total Dépenses réelles	9,263	11,833
Opérations d'ordre	0,995	0,071
Sous total Dépenses d'ordre	0,995	0,071
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		
	10,258	11,904
Emprunts (1)	3,953	6,551
Refinancement RA (pour info)	5,915	2,000
Autres dotations	0,573	
Avances & dettes compensées	0,348	0,348
Autres recettes		
Sous total Recettes réelles	4,874	6,898
Amortissements	3,375	2,635
Autres opérations d'ordre	0,032	
Prélèvement section de fonctionnement	1,884	2,371
Sous total Recettes d'ordre	5,292	5,006
Affectation de résultat	0,092	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 4,297	- 4,935

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

TRANSPORTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dotation
2015 BP 2016

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		49,634	67,101
Délégation de Service Public		35,995	33,706
dont			
	Charges courantes DSP	13,634	12,812
	Charges de personnel DSP	22,144	20,625
	Autres charges courantes DSP	0,003	0,003
	Frais financiers DSP		
	Charges exceptionnelles DSP	0,213	0,267
Charges du service public		0,416	0,428
Reversement de Versement Transport		1,050	0,800
Participation Département		0,320	0,496
Frais financiers		0,427	0,244
Charges exceptionnelles		0,190	0,020
Provision		8,255	8,100
Sous total Dépenses réelles (hors provision)		38,398	35,694
Amortissements		2,981	2,907
Autres opérations d'ordre			
Virement section de fonctionnement			20,400
Sous total Dépenses d'ordre		2,981	23,307

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		49,634	67,101
Délégation de Service Public		5,312	4,234
dont			
	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	4,890	4,140
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,394	0,094
	PRODUITS FINANCIERS		
	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	ATTENUATION DE CHARGES	0,028	
Versement Transport		26,000	26,000
Subventions		1,608	1,623
Participation Budget Principal		16,376	14,513
Autres produits			
Ecritures régularisation reddition DSP			
Produits financiers		0,001	0,000
Produits exceptionnels		0,007	
Reprise Provision			20,400
Sous total Recettes réelles (hors reprise de provision)		49,304	46,372
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)		32,927	31,858
Opérations d'ordre		0,330	0,330
Sous total Recettes d'ordre		0,330	0,330

EPARGNE BRUTE 10,906 10,677

TRANSPORTS

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dotation
2015 BP 2016

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		11,208	27,744	16,536
Dépenses d'Equipement		10,184	26,915	16,731
Subventions d'équipement				
Remboursement de la Dette (1)		0,654	0,498	- 0,156
	<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>	3,220	2,000	- 1,220
Dépenses imprévues				
Autres Dépenses				
Sous total Dépenses réelles		10,838	27,413	16,575
Opérations d'ordre		0,369	0,330	- 0,039
Sous total Dépenses d'ordre		0,369	0,330	- 0,039

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		11,208	27,744	16,536
Emprunts (1)		7,913	3,945	- 3,968
	<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	3,220	2,000	- 1,220
Autres dotations		0,049	0,492	0,444
Autres recettes		0,249		- 0,249
Sous total Recettes réelles		8,210	4,437	- 3,774
Amortissements		2,981	2,907	- 0,074
Autres opérations d'ordre		0,039		- 0,039
Prélèvement section de fonctionnement			20,400	20,400
Sous total Recettes d'ordre		3,020	23,307	20,286
Affectation de résultat		- 0,023		0,023
BESOIN DE FINANCEMENT		- 2,651	- 22,976	- 20,325

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

GEMAPI

Dotation 2015 BP 2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		3,000
Charges du service public		0,922
Redevances et taxes		0,318
Participation SM Waeteringues		0,770
Sous total Dépenses réelles		2,010
Opérations d'ordre		
Virement section de fonctionnement		0,990
Sous total Dépenses d'ordre		0,990
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		3,000
Taxe GEMAPI		3,000
Sous total Recettes réelles		3,000
Opérations d'ordre		
Sous total Recettes d'ordre		
EPARGNE BRUTE		0,990

GEMAPI

Dotation 2015 BP 2016

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		0,990
Dépenses d'équipement		0,990
Sous total Dépenses réelles		0,990
Opérations d'ordre		
Sous total Dépenses d'ordre		
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		0,990
Autres recettes d'investissement		
Sous total Recettes réelles		
Opérations d'ordre		
Prélèvement section de fonctionnement		0,990
Sous total Recettes d'ordre		0,990
BESOIN DE FINANCEMENT		- 0,990

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

CONSOLIDE ZAC et LOTISSEMENTS SECTION DE FONCTIONNEMENT		Dotation 2015	BP 2016
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		0,594	0,694
Dépenses Lotissement			0,100
Sous total Dépenses réelles			0,100
Opérations d'ordre	0,444		0,594
Virement section de fonctionnement	0,150		
Sous total Dépenses d'ordre		0,594	0,594
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		0,594	0,694
Recettes Lotissement			
Sous total Recettes réelles			
Opérations d'ordre	0,594		0,694
Sous total Recettes d'ordre		0,594	0,694
EPARGNE BRUTE			- 0,100

CONSOLIDE ZAC et LOTISSEMENTS SECTION D'INVESTISSEMENT		Dotation 2015	BP 2016
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		0,594	0,694
Dépenses d'investissement			
Sous total Dépenses réelles			
Opérations d'ordre	0,594		0,694
Sous total Dépenses d'ordre		0,594	0,694
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		0,594	0,694
Recettes d'Investissement			0,100
Sous total Recettes réelles			0,100
Opérations d'ordre	0,444		0,594
Prélèvement section de fonctionnement	0,150		
Sous total Recettes d'ordre		0,594	0,594
BESOIN DE FINANCEMENT			0,100

(1) hors remboursements anticipés refinancés

(2) hors reports

2) L'analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

A) Des recettes en recul

Seules sont reprises les recettes réelles de fonctionnement, c'est à dire celles qui donnent lieu à encaissement effectif. Les opérations d'ordre sont donc exclues.

Hors flux croisés, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en 2016 à hauteur de 425,80 M€, tous budgets confondus, soit une baisse globale attendue de 5,19 M€ par rapport à 2015.

Les recettes sont distinguées selon le budget auquel elles se rapportent.

Les recettes du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à 344,65 M€ dont environ 97 % issus de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les recettes de 2016 du budget principal sont attendues en régression d'environ 6,3 M€, hors FPIC.

Cette diminution est la conséquence pour l'essentiel de la baisse des dotations de l'état et notamment de la dotation forfaitaire, composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette mesure s'inscrit dans le cadre du programme de stabilité du budget de l'Etat se traduisant par la contribution des collectivités au redressement des finances publiques.

Cette baisse ne tient pas compte de la réforme de la DGF dont la mise en œuvre pourrait intervenir dès 2017 et se traduire pour la CUD par une amplification de la réduction de cette dotation.

1/ Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées des impôts économiques (acquittés par les entreprises) et des impôts ménages (acquittés par les particuliers). Elles sont estimées à un peu plus de 109 M € pour l'année 2016, décomposés de la manière suivante :

➤ **76,18 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), partagés entre :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **59,5 M€**,

- et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **16,68 M€**.

Les estimations de CET ont été réalisées selon les hypothèses suivantes : + 0,5 % environ pour la CFE qui correspondent uniquement à ce que pourrait être la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition. Cette revalorisation a été fixée de manière prudente, en sachant qu'un amendement voté par la Commission des Finances prévoit que les bases soient revalorisées de 1 % (ce vote devra être confirmé pour être intégré dans la Loi de Finances).

Les recettes découlant de la CVAE ont été notifiées par les services fiscaux. Une forte hausse (+ 3 M €) est attendue par rapport à 2015. Il convient de rappeler une fois encore les difficultés à estimer cette taxe du fait de la volatilité de l'impôt qui repose sur un contexte économique fluctuant.

➤ **19,30 M€** correspondant au produit de la taxe d'habitation. Une hausse est prévue du fait de la revalorisation annuelle attendue des bases d'imposition (+ 0,5 %).

➤ **0,29 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti dont les bases sont revalorisées dans les mêmes conditions que la taxe d'habitation.

- **10,80 M€** issus de **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** dont plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines. Une très légère revalorisation (+ 0,31 %) est attendue pour 2016 pour tenir compte des évolutions passées selon le principe de prudence.
- Et enfin **2,85 M€ de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**. Aucune revalorisation de taux n'a été votée pour 2016.

Ci-après est présenté le tableau récapitulatif :

LIBELLES	Inscriptions BP 2015	Notifications 2015	Prévisions 2016	Ecart BP 2016 / CA prévisionnel 2015
RECETTES FISCALES	105 951 000	106 742 610	109 433 487	2 690 877
<i>Taxe d'habitation</i>	19 300 000	19 230 215	19 300 000	69 785
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	251 000	286 861	288 000	1 139
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	59 000 000	59 378 768	59 500 000	121 232
<i>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	13 850 000	13 688 076	16 685 487	2 997 411
<i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	10 750 000	10 766 448	10 800 000	33 552
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	2 800 000	2 847 996	2 860 000	12 004
<i>Rôles supplémentaires</i>		<i>544 246</i>		- 544 246

Les recettes fiscales pourraient croître, de 2,70 M€ environ en 2016. Cette hausse provient de la CVAE qui devrait être supérieure d'environ 3 M €.

Cette hausse est à contrebalancer toutefois du montant du FPIC. En effet, le prélèvement sera plus important en 2016 et devrait s'élever à 4,80 M € (contre 3,74 M € en 2014), soit + 1,06 M€.

2/ Les dotations et compensations de l'Etat

Depuis 2014, les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics à travers une réduction des concours financiers de l'Etat.

Cet effort s'élève à 1,5 milliard d'euros annuels depuis 2014 et ce jusqu'en 2017.

Il se traduit par une ponction sur le montant de la dotation d'intercommunalité, une des composantes de la DGF, au prorata des recettes réelles de fonctionnement.

En sus de ce premier effort, le Pacte de responsabilité et de solidarité avec des économies d'un montant de 50 milliards d'euros et un objectif affiché de 3 % des déficits publics est venu renforcer l'effort demandé aux collectivités territoriales.

L'effort supplémentaire d'économies, d'un montant de 50 milliards d'euros, sera réparti entre les différentes administrations publiques : l'Etat et ses opérateurs pour 18 milliards d'euros en trois ans, les collectivités territoriales pour 11 milliards d'euros, au travers notamment d'une organisation réformée, l'assurance-maladie à hauteur de 10 milliards d'euros et 11 milliards d'euros seront apportés par la protection sociale.

Après -1,5 Md€ en 2014, -3,67 Md€ en 2015, la baisse des dotations est confirmée à -3,67 Md€ pour 2016. Les règles d'application de la minoration de la baisse sont inchangées, tant en ce qui concerne la quote-part du bloc communal (57%) que les modalités individuelles de calcul (en pourcentage des recettes réelles de fonctionnement).

Cet effort de participation sera ponctionné sur les concours de l'Etat, et notamment sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La DGF constitue justement un des éléments centraux du Projet de Loi de Finances pour les collectivités. En effet, cette Dotation devait subir une réforme en 2016. Cependant, un amendement a été déposé et devrait être voté afin de reporter cette réforme en 2017.

En effet, au niveau national, la Ministre en charge de la décentralisation a précisé que la nouvelle carte intercommunale sera achevée le 31 mars 2016. A partir de ce moment-là, le gouvernement pourra procéder à des simulations concernant la dotation de centralité, celle-ci étant calculée à partir de la population totale de chacun des EPCI. Sur la base de la nouvelle carte intercommunale et des travaux que menés, la réforme de la DGF devrait être bouclée pour le PLF 2017.

- Par conséquent, pour 2016, la DGF de la communauté urbaine devrait encore être composée de deux éléments, à savoir la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.
 - Parmi ces deux composantes, seule la dotation d'intercommunalité serait ponctionnée. En effet, la Dotation d'intercommunalité, qui regroupe une dotation de base (reposant sur des données de population) et une dotation de garantie devrait atteindre 2,96 M€ en 2016 (contre 7,73 M€ en 2015), soit - 61 %.
 - La Dotation de Compensation SPPS, qui sert au niveau national de "variable d'ajustement", n'est pas impactée et pourrait être portée à 34,90 M€ en 2016. Pour rappel, son montant s'établissait à 35,66 M€ en 2015.

Au final, la Communauté Urbaine devrait percevoir, au titre de l'année 2016, 37,86 M€ de DGF, soit une perte de recettes de 5,52 M€ par rapport à 2015.

- Les compensations d'exonérations, qui jouent le rôle de variable d'ajustement, seront elles aussi ponctionnées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Une baisse de 14 % environ pourrait ainsi s'appliquer et leur montant pourrait s'élever à 1,61 M€ en 2016 (contre 1,89 M€ en 2015).
- Les compensations de la réforme de la fiscalité locale, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DRCPT) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR), sont figées à un montant total de 187,08 M€.

Au total, les compensations fiscales et les dotations d'Etat devraient ainsi diminuer respectivement de 0,15 % et 12,72 %

LIBELLES	Inscriptions BP 2015	Notifications 2015	Prévisions 2016	Ecart BP 2016 / CA prévisionnel 2015
TOTAL COMPENSATIONS	188 856 291	188 970 362	188 685 701	-284 661
Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres	600 000	594 891	310 000	- 284 891
Compensations exonérations (taxe d'habitation)	1 180 590	1 299 770	1 300 000	230
Compensations suite suppression TP (dont déduction prélèvement France TELECOM 662 850) :	187 075 701	187 075 701	187 075 701	-
<i>DRCTP</i>	64 565 728	64 565 728	64 565 728	-
<i>FNGIR</i>	122 509 973	122 509 973	122 509 973	-
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	43 773 910	43 385 709	37 864 947	-5 520 762
Dotation d'intercommunalité	6 584 574	7 725 430	2 960 917	- 4 764 513
Dotations de compensations	37 189 336	35 660 279	34 904 030	- 756 249
FPIC (prélèvement)	- 3 557 557	- 3 740 594	- 4 795 633	- 1 055 039
RAPPEL RECETTES FISCALES	105 951 000	106 742 610	109 433 487	2 690 877
TOTAL RECETTES FISCALITE + DOTATIONS + COMPENSATIONS	335 023 644	335 358 087	331 188 502	- 4 169 585

D'une manière générale, les recettes fiscales au sens large du terme (y compris dotations et compensations), sont attendues en 2016 en forte baisse par rapport à 2015.

Au final, la baisse se traduit par une diminution, de 4,17 M€ entre 2015 et 2016.

3) la Taxe sur l'Electricité (TCFE) n'est ni une compensation, ni une dotation mais constitue une taxe qu'il convient d'évoquer.

La CUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité, a perçu en lieu et place des communes membres cette taxe pour environ 3 M€ au titre de l'année 2015.

À compter de 2016, la TCFE est perçue en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1er janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants, ce qui représente 0,09 M€.

Pour les autres communes membres (+ de 2 000 habitants), la TCFE leur revient directement à compter de 2016.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il convient de rappeler que la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets, en l'occurrence du budget annexe des ordures ménagères.

Toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB) l'est aussi à la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM), et elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

Au moment de l'élaboration du présent budget, cette revalorisation pourrait être prévue, à hauteur de + 0,5 %. Cependant, comme cela a été évoqué dans la partie relative aux recettes fiscales, cette revalorisation a été fixée de manière prudente, en sachant qu'un amendement voté par la Commission des Finances prévoit que les bases soient revalorisées de 1 % (ce vote devra être confirmé pour être intégré dans la Loi de Finances).

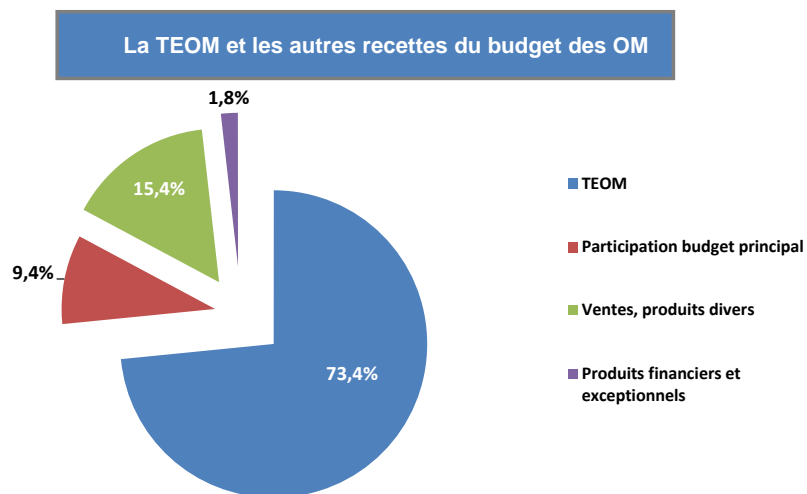
Dans un contexte économique délicat, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 17,78 %.

Le produit notifié de la TEOM était de 26,835 M€ en 2015. La revalorisation des bases de + 0,5 %, et l'application d'un taux identique, permettrait d'obtenir un produit d'environ 27 M€ en 2016.

Cette croissance des bases est minime et insuffisante pour compenser totalement la hausse des dépenses. Par conséquent, la subvention prévisionnelle du budget principal au budget des ordures ménagères augmente légèrement et pourrait s'élever à 3,45 M€ contre 2,68 M€ au budget 2015. Il faut cependant nuancer cette hausse dans la mesure où, dans l'exécution, cette subvention d'équilibre est systématiquement constatée à la baisse.

La TEOM constituera donc encore plus de **73 % des recettes de ce budget annexe** en 2016.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.



Les recettes du budget assainissement

La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faite des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires. Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

Conformément à la délibération proposée au même conseil communautaire, le 14 décembre 2015, les tarifs de la redevance assainissement seront ajustés dans le cadre d'une harmonisation progressive, de 2016 à 2020, entre les parties est et ouest du territoire.

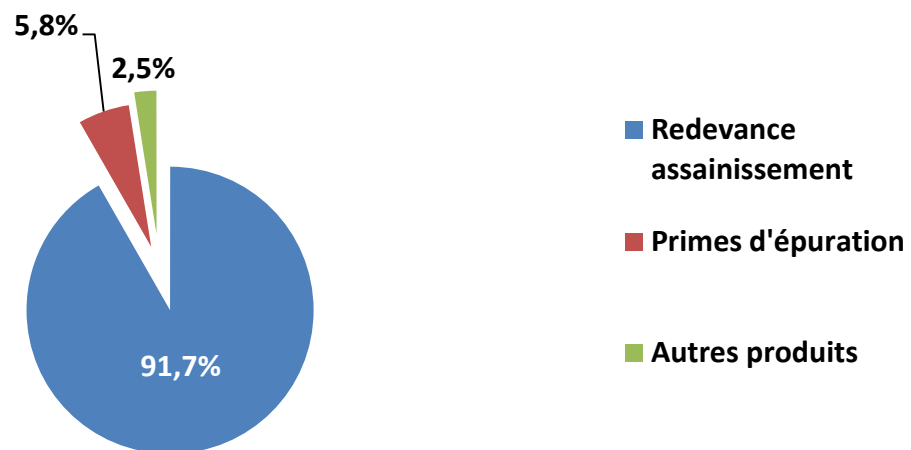
Par ailleurs, la communauté urbaine s'est fixé pour stratégie de dimensionner l'ensemble des tarifs liés à sa compétence assainissement dans le respect d'un objectif visant à ce que l'ensemble des composantes du prix de l'eau évoluent dans la limite de l'évolution du coût de la vie.

La redevance assainissement et les tarifs de prestations diverses seront donc majorés de 1 %.

Ainsi, le produit de cette redevance est attendu en 2016 pour un montant de 11,90 M€, contre 11,67 M€ en 2015.

La redevance constitue plus de 91 % des recettes de ce budget.

La redevance assainissement et les autres recettes du budget



Les recettes du budget transport :

Pour rappel, l'assiette du versement transport (VT) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis (employeurs de plus de 9 salariés) et d'un taux fixé par la collectivité.

Le taux de VT peut être fixé, pour notre collectivité, dans la limite de 2 % (cf. DOB pour le détail de ce taux)

Il convient de rappeler que, depuis la délibération du 16 décembre 2010, le taux de VT a été fixé à 1,55 %.

Ainsi, les recettes issues du versement transport s'élèvent à environ 26 000 000 €, montant inscrit au BP 2016. Pour rappel, la communauté urbaine dispose encore, d'une marge de manœuvre de 0,45 %, qui générerait un produit complémentaire annuel de 7 000 000 € environ.

Les recettes voyageurs (délégation de service public)

Une baisse est à nouveau prévue en 2016 par le délégataire. Il a été en effet prévu d'encaisser 4,23 M€. Les raisons de la baisse sont les suivantes :

- La poursuite du glissement tarifaire vers les titres d'abonnement
- La gratuité des transports publics mise en place les week-end. Pour rappel, cette action a pour objet de réduire la place de la voiture par un dispositif incitatif, redonner du pouvoir d'achat aux Dunkerquois et améliorer la sécurité des transports en commun.

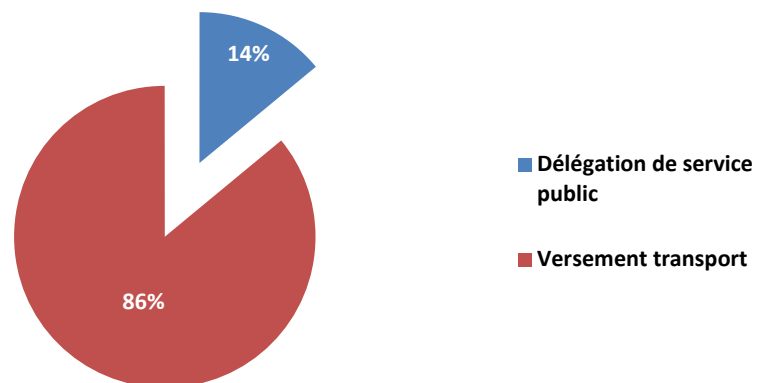
Les participations du Conseil Général

Le reversement annuel à la CUD de la Dotation globale de fonctionnement perçue par le Conseil général pour le transport des lycéens correspondra par convention, à une recette annuelle de 1 077 842 € (contre 1 040 935 € en 2015).

La participation du Conseil Régional

Le Conseil régional, qui avait accompagné le retrait du Conseil général par une participation égale à la CUD pour les lycéens, intervient actuellement avec une participation annuelle de 510 570 € versée à la CUD.

Les recettes de fonctionnement du budget transport



La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget transport doit être inscrite, en prévision, pour 14,51 M€ contre 16,38 M€ en 2015, elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

B) La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

La diminution attendue des recettes doit contraindre la collectivité à progresser dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Lors du débat d'orientation budgétaire, la prospective financière a en effet démontré la capacité de la collectivité à poursuivre la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement encore ambitieux, dans la mesure où les dépenses de fonctionnement sont contenues.

❖ Les charges structurelles et leur poids dans le budget

Les dépenses du personnel communautaire sont prévues pour 2016 à hauteur de 72,457 M€, soit une croissance de + 2 % par rapport au budget 2015 avec une dotation de 71,036 M€.

Cette croissance résulte du GVT, de la hausse des cotisations, et des revalorisations diverses. Elle intègre également en année pleine le personnel affecté aux ADS (autorisation droit des sols), avec recette égale. En effet dans le cadre des mutualisations de services les augmentations de la masse salariale consécutives aux intégrations de personnels sont couvertes par des réductions d'Attribution de Compensation pour un volume équivalent, soit 198 680 € en 2015, 777.030 € en 2016.

A noter par ailleurs, que les charges de personnel de la délégation de service public des transports sont désormais ventilées au chapitre "dépenses de personnel" de la CUD, mais il convient toujours de les individualiser, s'agissant de personnel extérieur. Leur variation est prévue en diminution de 6,86 %, dans le cadre de l'avenant passé avec le délégataire de service public.

Budget	Dotation 2015	Proposé BP 2016	Evolution	%
Total	71,036	72,457	1,421	2,00%
Budget Communautaire	54,118	55,325	1,207	2,23%
Budget Assainissement	4,119	4,177	0,058	1,41%
Budget Ordures Ménagères	12,799	12,955	0,156	1,22%
Personnel délégation de transport public	22,144	20,625	- 1,519	-6,86%

Concernant les **subventions et contingents**, l'objectif fixé pour 2016 était une baisse de cette enveloppe de 500 000 €. Le montant proposé au budget primitif 2016 est de 17,282 M€, la dotation de 2015 étant de 16,765 M€, soit une hausse d'inscription de 0,517 M€. Cependant, la subvention de l'AGUR avait été réduite de 904 000 € en 2015, ce qui ramène la variation réelle proposée en 2016 à - 387 000 €.

Subventions et participations de fonctionnement versées - en M€	Dotation 2015	BP 2016	Evol° Prop° 2016/ Dot°2015	
			M€	%
BUDGET PRINCIPAL	16,765	17,282	0,517	3,08%
<i>Réduction exceptionnelle AGUR</i>	<i>0,904</i>			
BUDGET PRINCIPAL rectifié AGUR	17,669	17,282	- 0,387	-2,19%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,164	0,157	- 0,007	-4,27%
TOTAL hors budgets transport et GEMAPI (retraité AGUR)	17,833	17,439	- 0,394	-2,21%
BUDGET TRANSPORT	0,320	0,496	0,176	55,00%
BUDGET GEMAPI	-	1,680	1,680	

Les charges à caractère général :

CHARGES DU SERVICE PUBLIC (chap 011) en M€	Dotation 2015	BP 2016	Evol° Prop° 2016/ Dot°2015	
			M€	%
BUDGET PRINCIPAL	27,400	26,409	- 0,991	-3,62%
BUDGET ORDURES MENAGERES	15,125	15,316	0,191	1,26%
BUDGET ASSANISSEMENT	2,520	2,491	- 0,029	-1,15%
BUDGET TRANSPORT	0,416	0,428	0,012	2,88%
TOTAL hors délégation transport, budgets lotissement et GEMAPI	45,461	44,644	- 0,817	-1,80%
DELEGATION TRANSPORT	13,634	12,812	- 0,822	-6,03%
BUDGET GEMAPI	-	1,240	1,240	
BUDGETS LOTISSEMENTS-ZAC	-	0,100	0,100	

L'évolution constatée des charges à caractère général (hors délégation transport, budgets lotissements et nouveau budget GEMAPI) est inscrite en baisse globale de 0,817 M€, soit - 1,80 %.

La baisse la plus significative se situe au budget principal : - 1 M€, soit - 3,62 %, l'effort engagé les années précédentes se poursuit.

Les frais financiers affichent une très forte baisse de 8.6 % de dotation 2015 à budget primitif 2016 (- 1.041M€). Celle-ci doit cependant être atténuée des crédits bien moins importants prévus 2016 qu'en 2015 (-0.512M€) au compte 668 "autres charges financières" pour le règlement d'éventuelles pénalités dans le cadre d'opérations de réaménagement ou de refinancement la dette.

La baisse de frais financiers est donc réellement de - 4.56% (-0.529M€). La stratégie de "variabilisation de la dette" mise en place par la Communauté Urbaine conduisant à souscrire les nouveaux financements principalement à taux variable, dans un contexte de taux courts monétaires historiquement bas (proche de zéro), permet de réduire le coût de la dette de manière significative.

CHARGES FINANCIERES NETTES (déduction faite des produits financiers)

BUDGET	CHARGES FINANCIERES	Dotation 2015 (1)	BP 2016	Evolution en M€	Evolution en %
BUDGET PRINCIPAL		7,005	6,801	-0,204	-2,91%
	frais financiers	8,055	7,703	-0,352	
	produits financiers	1,050	0,902	-0,148	
BUDGET ORDURES MENAGERES		3,553	3,279	-0,274	-7,71%
	frais financiers	4,197	3,864	-0,333	
	produits financiers	0,644	0,585	-0,059	
BUDGET ASSANISSEMENT		1,117	0,737	-0,380	-34,02%
	frais financiers	1,172	0,783	-0,389	
	produits financiers	0,055	0,046	-0,009	
BUDGET TRANSPORT		0,427	0,244	-0,183	-42,86%
	frais financiers	0,427	0,244	-0,183	
	produits financiers	0,000	0,000	0,000	
TOTAL		12,102	11,061	-1,041	-8,60%

Les dotations 2015 intègrent des indemnités de résiliation pour un montant global de 0,512 M€ (dont 0,302 M€ sur le budget assainissement, dont 0,113 M€ sur le budget des ordures ménagères, dont 0,097M€ sur le budget transport)

La dette et sa gestion, auxquelles sont liés les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

❖ Contingents et participations obligatoires

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour 12,895 M€ au BP 2016, elle était de 12,996 M€ en 2015, légère baisse liée à la suite de l'harmonisation pratiquement achevée.

❖ La solidarité envers les communes

L'attribution de compensation, dotation obligatoire, arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, est destinée à garantir le stock de fiscalité de la commune avant le passage en TPU. Elle est en principe stabilisée, sauf en cas de transfert de compétences, auquel cas elle intègre les charges transférées, ainsi, en 2015, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation et l'intégration de certains services municipaux. Elle s'élèvera à 126,280 M€ en 2016, pour 127,048 M€ en 2015.

Concernant **la dotation de solidarité communautaire** : elle était de 45,196 M€ en 2015. Un montant de 46,695 M€ est inscrit en 2016. Ce montant sera ajusté et réparti courant 2016, dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, qui devra définir de nouveaux critères et paramètres de répartition.

C) Les soldes d'épargne

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2015, l'épargne brute prévisionnelle de la communauté urbaine s'élevait à 47,737 M€. Au BP 2016, elle est prévue pour 44,652 M€, soit une diminution attendue de 3,085 M€, tous budgets confondus.

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2015, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 61,6 M€ et celle prévue au BP 2016 est de 57,2 M€, soit - 4,4 M€.

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2015 à 22 M€. En 2016, elle peut être prévue à hauteur de 17,8 M€, soit - 4,2 M€. Cette épargne est en diminution, consécutivement à une baisse des recettes plus rapide que celle des dépenses.

3) Analyse de la section d'investissement

A) Nature et poids des dépenses d'équipement

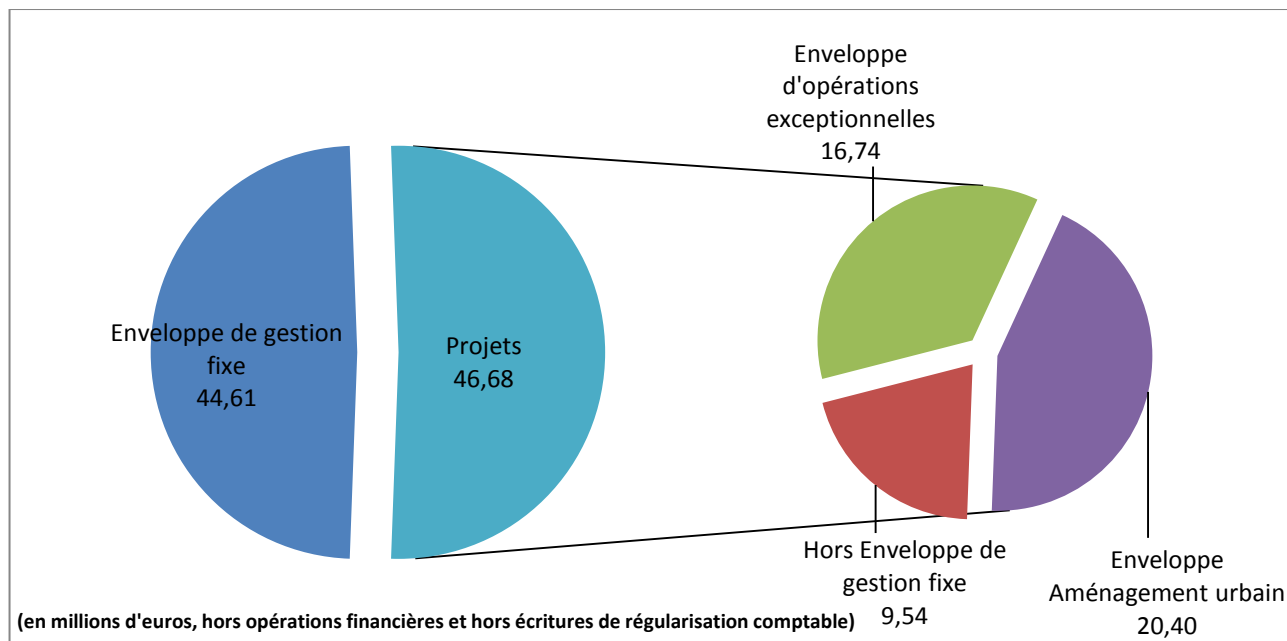
Conformément aux conclusions de la prospective financière 2015-2019 et des orientations budgétaires présentées le 26 novembre 2015, la part consacrée aux dépenses d'équipement devrait théoriquement se situer en moyenne annuelle à un niveau d'enveloppe de **80 M€** environ soit 400 M€ sur 5 ans (Le projet THNS dont le financement est assuré par une provision, des subventions propres, et le solde par emprunt, n'est pas inclus dans cette enveloppe).

Le budget primitif doit financer en priorité des investissements correspondant d'une part à des investissements récurrents affectés au fonctionnement des services publics de base, et d'autre part à des opérations déjà lancées, à poursuivre obligatoirement, le solde permet de lancer les nouveaux projets inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements, s'inscrivant dans le cadre du projet communautaire . L'enveloppe nécessaire est ainsi portée à 109,5 M€ au budget primitif 2016, **dont 20,2 M€ au titre du THNS, soit 89,3 M€ hors THNS**, ce qui, dans le cadre d'un objectif de taux de réalisation des crédits de l'ordre de 90 %, devrait se traduire par **un montant réalisé de 80 M€ environ, conforme aux objectifs**.

Répartition de ces crédits d'investissement :

Les investissements opérationnels de la communauté urbaine (dépenses d'équipement) –c'est à dire hors remboursement de la dette- sont regroupés en **deux enveloppes** pour permettre de les distinguer en fonction de leur nature.

⇒ LES INVESTISSEMENTS REGROUPES PAR ENVELOPPE

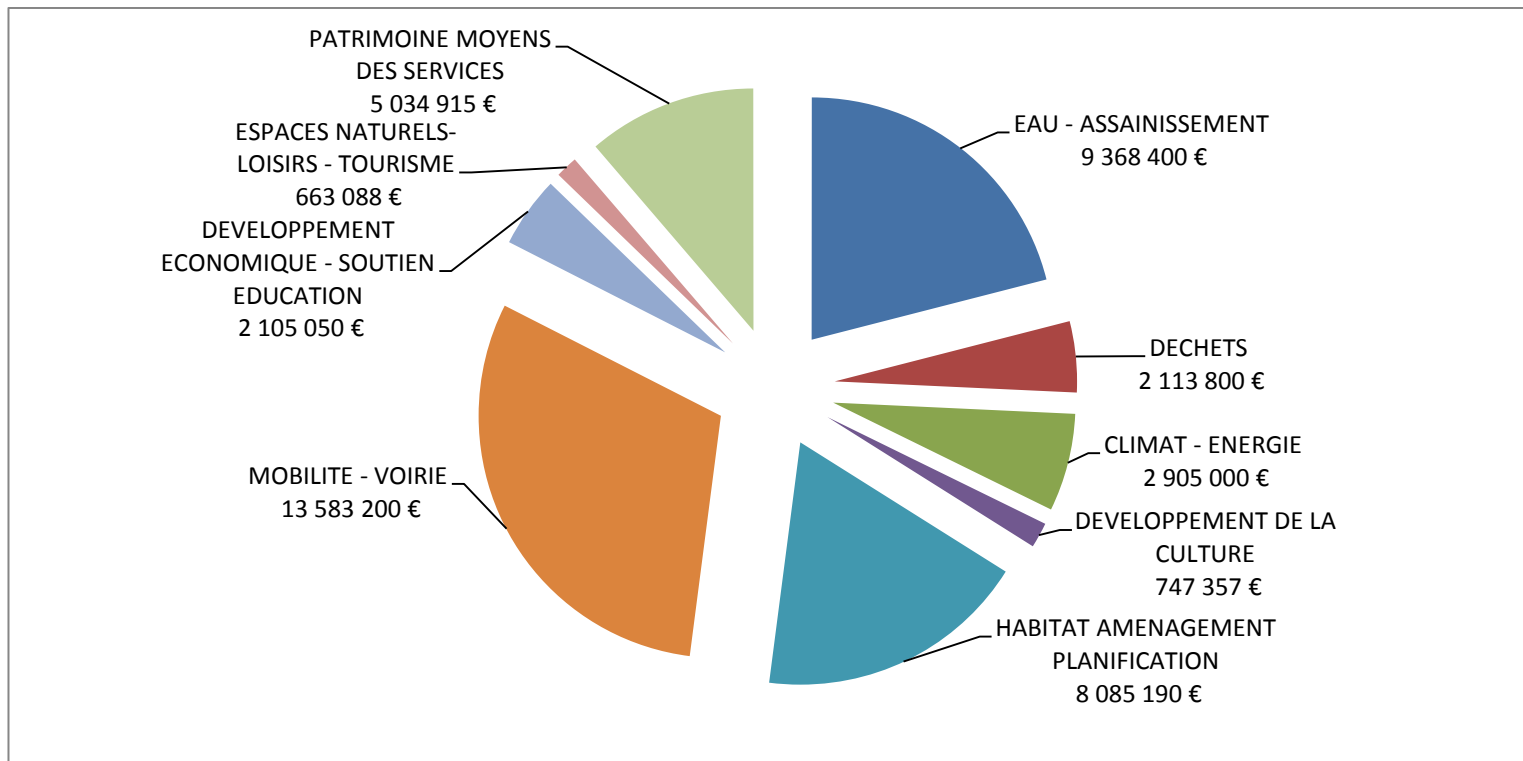


- Une enveloppe dite de "gestion fixe" regroupe les investissements récurrents consacrés en majorité aux services publics urbains.

Il s'agit des équipements liés à la production de services publics, tels que la collecte et traitement des ordures ménagères, l'assainissement, les transports, l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation, les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglo, de cimetières.

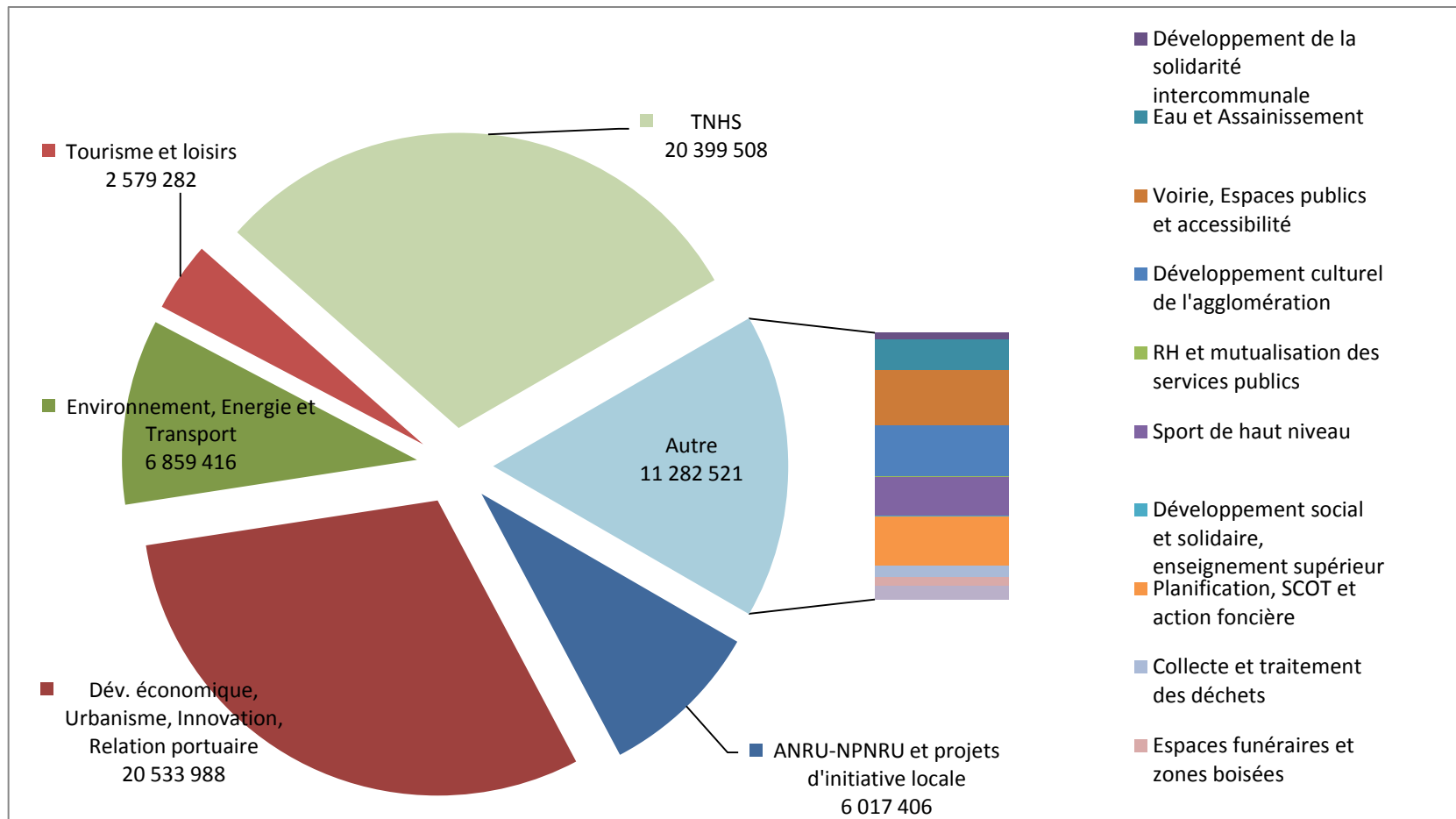
Ce sont également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme les travaux dans les bâtiments communautaires, les achats de mobilier, de matériel informatique ; et les investissements de l'action foncière rattachés au services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Ainsi **44,606 M€** répartis selon les thématiques suivantes :



Ensuite, les dépenses d'investissement consacrées aux projets uniques sont gérées au sein de trois enveloppes : l'enveloppe « **hors gestion fixe** » pour les dépenses dépassant le cadre de la gestion fixe pour **9,542 M€**, l'**enveloppe d'opérations exceptionnelles** représente **16,739 M€** et l'enveloppe consacrée à la **politique d'aménagement urbain** s'élève à **20,401 M€** en 2016.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour 2016 :



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre de leurs délégations respectives.

Ce plan pluriannuel d'investissement aboutit à une enveloppe globale de 464 millions d'euros, répartis annuellement sur la période 2016-2020 (hors projet DK plus de mobilité (THNS) (voir supra).

Cette enveloppe est légèrement supérieure à l'objectif ciblé par la prospective, à savoir 400 M€, et fera l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution des projets dans le temps, et de la capacité effective à leur mise en œuvre.

Il convient de préciser par ailleurs, que 2 autorisations de programme seront votées parallèlement à ce budget : la construction d'une nouvelle patinoire, et le projet « Dunkerque plus de mobilité », par le biais de délibérations spécifiques.

Ce plan pluriannuel d'investissement est présenté ci-après, par délégation et par opérations prévues à ce jour pour chaque thématique :

C) PROGRAMME PLURIANNEL DES INVESTISSEMENTS 2016-2020

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2016-2020
ANRU-NPNRU et projets d'initiative locale	6,017	9,722	6,680	5,680	6,436	34,536
<i>PROJET ANRU JEU DE MAIL</i>						
<i>PROJET ANRU BANC VERT</i>						
<i>PROJET ANRU QUARTIERS D'HABITAT ANCIEN</i>						
<i>FONDS DE CONCOURS MEDIATHEQUE</i>						
<i>FONDS DE CONCOURS PISCINE DE PETITE-SYNTHE/ST POL - PISCINE INTERCO</i>						
<i>PROGRAMME NPNRU</i>						
<i>NPNRU GRANDE SYNTHÉ - ILOTS DES PEINTRES</i>						
<i>NPNRU TETEGHEM - DEGROOTE</i>						
<i>NPNRU QUARTIER ILE JEANTY DUNKERQUE</i>						
<i>FONDS DE CONCOURS MAISON MEDICALE ET MULTI-ACCUEIL DE GRAND FORT PHILIPPE</i>						
<i>NPNRU - SAINT-POL</i>						
<i>FONDS DE CONCOURS THEATRE LE BATEAU FEU PARTICIPATION REHABILITATION</i>						
<i>FONDS DE CONCOURS - ENVELOPPE A REPARTIR</i>						
<i>FONDS DE CONCOURS SPORTICA</i>						
Dév. économique, Urbanisme, Innovation, Relation portuaire	20,534	16,319	15,717	17,638	11,242	81,450
<i>AMENAGEMENT DU MOLE 1</i>						
<i>REQUALIFICATION SECTEUR MAIRIE BRAY-DUNES</i>						
<i>PLACE DE LA MAIRIE CAPPELLE-LA-GRANDE</i>						
<i>REQUALIFICATION SECTEUR GARE A LEFFRINCKOUCKE</i>						
<i>RIVES DU CANAL DE BOURBOURG VIEUX COUDEKERQUE-BRCHE TRCHE 1</i>						
<i>RENOUVELLEMENT URBAIN SAINT-NICOLAS DUNKERQUE PETITE-SYNTHÉ</i>						
<i>RENOUVELLEMENT URBAIN GARE DE GRAVELINES</i>						
<i>RENOUVELLEMENT URBAIN QUATRE ECLUSES</i>						
<i>ZAC DU CENTRE CAPPELLE-LA-GRANDE</i>						
<i>NOUVELLE ZAC LOON-PLAGE</i>						
<i>ZAC DES BASSINS DUNKERQUE</i>						
<i>PROJET DE TERRITOIRE COURGHAIN</i>						
<i>PROJET DE TERRITOIRE SECTEUR MAIRIE-CONCORDE DK/PETITE/SYNT</i>						
<i>ZONE D'ACTIVITES DU GUINDAL GRAVELINES</i>						
<i>RECHERCHE UNIVERSITAIRE LABORATOIRE CENTRAL IRENI</i>						
<i>UNIVERSITE CITADELLE - Mise en sécurité</i>						
<i>PASSERELLE GRAND LARGE - DIGUE DE MER</i>						
<i>ZONE D'ACTIVITES DE BOURBOURG</i>						
<i>ECO-QUARTIER DU BAS ROCH GRANDE-SYNTHÉ</i>						
<i>RENOUVELLEMENT URBAIN PETIT BENEFICE BRAY-DUNES</i>						

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2016-2020
<i>KRUYSBELLAERT</i>						
<i>EPC DE BOURBOURG - ABORDS DE L'EGLISE</i>						
<i>PORT VAUBAN GRAVELINES</i>						
<i>ZAC THEATRE</i>						
<i>ETUDE DE FAISABILITE LIAISON ARRIERE GARE</i>						
<i>ACCOMPAGNEMENT DES PETITS SITES DE RU</i>						
<i>EPC GHYVELDE PLACE CORNETTE</i>						
<i>AGGLOMERATION AU FIL DE L'EAU</i>						
<i>ENTREES D'AGGLOMERATION</i>						
<i>GRAVELINES - SITE RU CITROEN</i>						
<i>ZONE D'ACTIVITES GRANDE PORTE CAPPELLE-LA-GRANDE - EXTENSION</i>						
<i>ZAC BENJAMIN MOREL</i>						
<i>DUNKERQUE BOUCLES COMMERCIALES</i>						
<i>PASSERELLE DU BASSIN DU COMMERCE</i>						
<i>RU GRAND MILLEBRUGGHE - ARMBOUTS CAPPEL</i>						
<i>RU LES AUBAINES</i>						
<i>EPC LES MOERES</i>						
<i>FONDS POUR L'INNOVATION ET LA CROISSANCE LOCALE</i>						
<i>RU SITE DUBOIS MATERIAUX COUDEKERQUE BRANCHE</i>						
<i>RU I.S.C.I.D.</i>						
<i>RU ECOLE PAUL BERT/GARE ROSENDAEL - Phase 1</i>						
<i>SECTEUR DES FORMES DUNKERQUE - AC GPMD</i>						
<i>MOLE 2 - AC GPMD</i>						
<i>REQUALIFICATION ILOT NICODEME</i>						
<i>ANRU - ILOT DES PEINTRES GDE SYNTHÉ - GPV</i>						
<i>ZAC GRANDE PORTE - CAPPELLE-LA-GRANDE</i>						
<i>MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT</i>						
<i>RU RUE NATIONALE/GARAGE VERHILLE - GHYVELDE</i>						
<i>ENTREE D'AGGLO - CENTRE AGGLO/STATION BALNEAIRE MALO</i>						
<i>AMELIORATION LIAISON PIETONNE CENTRE VILLE/MOLE 1</i>						
<i>BRAY-DUNES - DEFICIT D'YDRANT A LA FRONTIERE BELGE</i>						
<i>RU ECOLE PAUL BERT/GARE ROSENDAEL - Phase 2</i>						
Environnement, Energie et Transport	6,859	10,032	6,999	3,102	2,864	29,856
<i>EURAENERGIE ET PLATEFORME CEA TECH</i>						
<i>DISTRIBUTION D'ELECTRICITE PART. VOIRIE RESEAUX</i>						
<i>VELOROUTE VOIE VERTE DU LITTORAL EST</i>						
<i>POLE SECONDAIRE D'INTERMODALITE DE GRAVELINES</i>						
<i>AGENCE COMMERCIALE DK'BUS</i>						

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2016-2020
<i>MODERNISATION SAEIV</i>						
<i>VELOROUTE VOIE VERTE DU LITTORAL OUEST</i>						
<i>VELOS LIBRE SERVICE (PHASE 1)</i>						
<i>VELOROUTE VOIE VERTE DES FLANDRES</i>						
<i>ADAPTATION VEHICULES ELECTRIQUES A L'HYDROGENE</i>						
<i>EXPERIMENTATION EOLIENNES DE TOIT - AEOLTA</i>						
<i>DICT - DIAGNOSTICS ET REPERAGES - RESEAUX ENTERRES</i>						
<i>POLE SECONDAIRE D'INTERMODALITE DE BOURBOURG</i>						
<i>DEMONSTRATEUR GRHYD</i>						
<i>VELOS LIBRE SERVICE (PHASE 2)</i>						
<i>PONT ELEVATEUR DEPOT BUS</i>						
<i>VELOROUTE VOIE VERTE LITTORAL CENTRE AGGLOMERATION</i>						
<i>PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES</i>						
<i>RESEAU DE CHALEUR</i>						
<i>SEM 100.000 LOGEMENTS</i>						
<i>SEM OPERATEUR REGIONAL ENERGIES RENOUVELABLES</i>						
<i>PARKING RELAIS BRAY DUNES</i>						
<i>LIGNE FERROVIAIRE DUNKERQUE-ADINKERKE</i>						
<i>ETUDES DIVERSES RELATIVES AUX DEPLACEMENTS</i>						
<i>PARKING GUYNEMER EUROPE</i>						
<i>EXTENSION DEPOT ET LOCAUX</i>						
<i>DISPOSITIF DE COMPTAGE DES PASSAGERS DES BUS</i>						
Développement de la solidarité intercommunale	0,300	0,300	0,300	0,300	0,300	1,500
<i>AIDE FONCIERE AUX PETITES COMMUNES</i>						
Eau et Assainissement	1,300	2,900				4,200
<i>ZONE STOCKAGE BOUES LOON-PLAGE</i>						
<i>STATION D'EPURATION DE BOURBOURG - Reconstruction</i>						
Voirie, Espaces publics et accessibilité	2,315	3,879	7,040	4,467		17,701
<i>FRANCHISSEMENT SAMARITAINE</i>						
<i>REQUALIFICATION AXES CHAUSSEE DARSEES (DEMONTAGE 2 PONTS)</i>						
<i>ACCESSIBILITE DES SITES COMMUNAUTAIRES BUDGET PRINCIPAL</i>						
<i>LIAISON CAPPELLE-LA-GRANDE / CDQUE-BRANCHE (CONTOUR LESIEUR)</i>						
<i>AVENUE DE LA MER</i>						
<i>GRAND PLAN DE RENOVATION DE LA VOIRIE</i>						
<i>PARTICIPATION - LIAISON ROUTIERE CAPPELLE-DUNKERQUE</i>						
<i>GRAND PLAN DE RENOVATION DE LA VOIRIE - PHASE 2</i>						

En M€	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL 2016-2020
Développement social et solidaire, enseignement supérieur	0,067	0,500	1,350	1,350	0,560	3,827
<i>SITE D'ACCUEIL DES MIGRANTS - TETEGHEM</i>						
<i>SITE D'ACCUEIL DES MIGRANTS - GRANDE SYNTHÉ</i>						
<i>REHABILITATION FLIU</i>						
<i>ECOLE D'INGENIEURS ENERGIE</i>						
Planification, SCOT et action foncière	2,066	2,241	2,075	1,970	2,112	10,464
<i>SITES DE REVL T URBAIN FONCIER ET DIVERS TRX (HORS PROJET)</i>						
<i>ILOT AGUR</i>						
<i>PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT DEPLACEMENTS</i>						
Collecte et traitement des déchets	0,500	5,123	7,226	2,926	0,725	16,500
<i>RECONFIGURATION CENTRE DE TRI</i>						
<i>POINTS D'APPORT VOLONTAIRES ENTERRES</i>						
<i>RECONSTRUCTION REGIE COLLECTE DES DECHETS</i>						
<i>EXTENSION DECHETTERIE DE ROSENDAËL</i>						
Espaces funéraires et zones boisées	0,340					0,340
<i>CREMATORIUM COMMUNAUTAIRE</i>						
<i>REAMENAGEMENT ENTREE CIMETIERE DUNKERQUE</i>						
Enveloppe projets	46,683	67,872	64,348	44,890	30,718	254,511
Enveloppe de gestion fixe (objectif sur le mandat)	42,000	42,000	42,000	42,000	42,000	210,000
TOTAL GENERAL (hors THNS et GEMAPI)	88,683	109,872	106,348	86,890	72,718	464,511
TNHS DKPLUS	20,400	27,387	14,648			62,435
<i>THNS - DKPLUS DE MOBILITE</i>						
<i>THNS PONT DU TRIANGLE ST-POL/FORT-MARDYCK</i>						
GEMAPI	0,590					0,990
<i>DIGUE DE MALO - GEMAPI</i>						
<i>DIGUES - GEMAPI</i>						
<i>ETUDES DES MILIEUX AQUATIQUES ET PLANS D'EAU</i>						

C) Mode de financement des investissements

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, la variable d'ajustement étant le recours à l'emprunt.

Pour 2016, l'épargne brute est prévue à hauteur de 44,652 M€ comme nous l'avons vu lors de l'examen de la section de fonctionnement, elle est attendue en baisse de 3 M€.

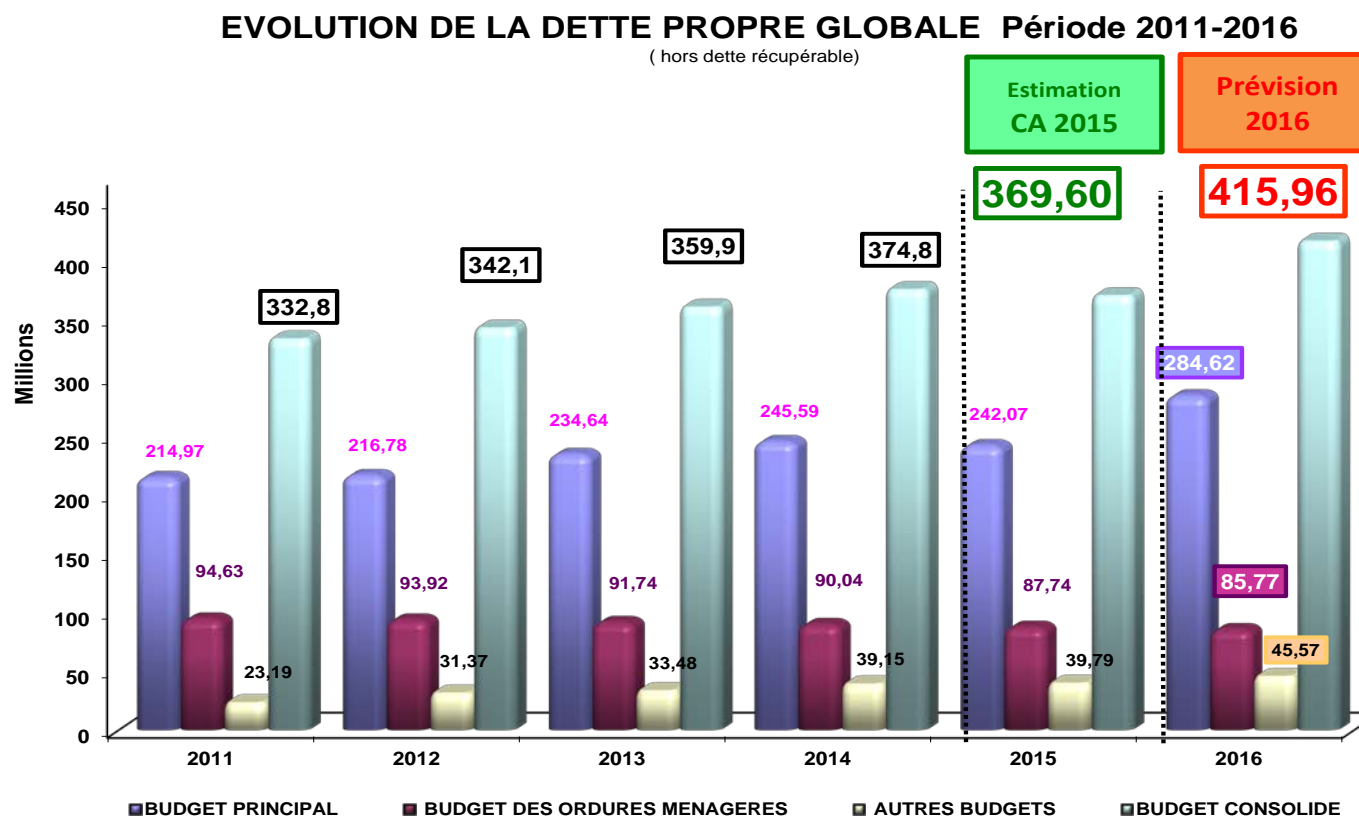
Au budget primitif 2016, les subventions et dotations sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de 8,894 M€ contre 19,583 M€ au budget 2015. Les subventions attendues étaient plus importantes en 2015 dans la mesure où, d'une part, elles sont inscrites en cours d'exercice, à réception des arrêtés de subventions, et, d'autre part, ont été perçues des subventions relatives à des projets fortement subventionnés (FRAC halle aux sucres ...) en 2014 et 2015.

Ainsi, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 76,5 M€, il était de 46,8 M€ en 2015. L'emprunt encaissé sera, comme les années précédentes, ajusté en fonction des réalisations de dépenses.

L'analyse de l'endettement est développée de façon plus détaillée dans le chapitre suivant.

D) La dette et sa gestion :

La dette globale de la communauté urbaine de dunkerque est estimée à 369.6 M€ au 31/12/2015. Elle est composée essentiellement de la dette bancaire pour 363,87M€ et d'autres dettes (kursaal, Agence de l'eau) pour 5.73M€. Celle-ci devrait évoluer à la hausse au cours de l'année 2016, et s'afficher 415.96 M€ au 31/12/2016 selon le scénario détaillé ci-après.



S'agissant de l'année 2016, l'évolution de l'endettement sera directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif intégrant notamment un volume d'investissements de 88 M€ (hors THNS) le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 74.78M€.

Toutefois, sur la base d'un montant plus réaliste de réalisation d'investissements à 80 M€, correspondant à environ 91 % de réalisation des dotations budgétaires, l'endettement consolidé global (dette bancaire + autres dettes ; hors dette récupérable) devrait progresser pour atteindre 415.96 M€ au 31/12/2016*.

La dynamique des dépenses d'équipement toujours soutenue (estimées environ 80M€ en 2016 mais toutefois en dessous de la moyenne constatée de 91M€ sur la période 2009-2014) **associée à une réduction significative de l'épargne brute 2016** (liée à un recul des recettes de fonctionnement (notamment de la fiscalité et des dotations de l'Etat), **se traduira par un besoin de financement par emprunt plus important estimé à 67.9 M€.** L'année 2016 devrait donc afficher une variation positive de la dette de 46.36 M€, conduisant à une progression de l'encours de la dette consolidée de 12.54%.

De manière plus détaillée, l'ensemble des budgets (hormis celui des ordures ménagères) devrait constater une évolution significative de l'endettement : +17.58% (soit +42.55M€) pour le budget principal, +9.30% pour le budget assainissement (soit +2.69M€), +28.45% pour le budget transport (soit + 3.09M€)

Seul, l'endettement du budget des ordures ménagères devrait continuer de reculer -2.24% au terme de l'année 2016 (soit -1.97M€).

*il convient de préciser que le niveau de consommation du budget de fonctionnement en dépenses comme en recettes, ainsi que le niveau d'encaissement des recettes d'investissement seront de nature à modifier ce niveau d'emprunt.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE (par budget)

	AU 31/12/2015		AU 31/12/2016		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL						
DETTE BANCAIRE*	238 373 586	98,47%	281 273 563	98,82%	42 899 977	18,00%
DETTE KURSAAL	3 700 232	1,53%	3 346 951	1,18%	-353 281	-9,55%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	242 073 818	100,00%	284 620 514	100,00%	42 546 696	17,58%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	26 911 719	92,98%	29 858 394	94,39%	2 946 675	10,95%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	2 031 503	7,02%	1 775 637	5,61%	-255 866	-12,59%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	28 943 222	100,00%	31 634 031	100,00%	2 690 809	9,30%
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	<i>4 518 800</i>		<i>4 171 200</i>		<i>-347 600</i>	<i>-7,69%</i>
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	87 735 973	100,00%	85 766 897	100,00%	-1 969 076	-2,24%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	87 735 973	100,00%	85 766 897	100,00%	-1 969 076	-2,24%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	10 846 222	100,00%	13 931 462	100,00%	3 085 240	28,45%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT	10 846 222	100,00%	13 931 462	100,00%	3 085 240	28,45%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau)						
DETTE BANCAIRE	363 867 500	98,45%	410 830 316	98,77%	46 962 816	12,91%
DETTE KURSAAL	3 700 232	1,00%	3 346 951	0,80%	-353 281	-9,55%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	2 031 503	0,55%	1 775 637	0,43%	-255 866	-12,59%
TOTAL DETTE BUDGET CONSOLIDEE	369 599 235	100,00%	415 952 904	100,00%	46 353 669	12,54%

*Hors déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (5 910 000 € au 31/12/2015 et 7 880 000 € au 31/12/2016)

Informations relatives aux produits structurés :

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les associations nationales d'élus, les collectivités se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Malgré un recours significatif aux produits structurés à 19.81% de l'encours total, mais en nette diminution depuis 2011 (-44%), la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît sécurisée dans la mesure où près de 90 % des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque (présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits dans les documents budgétaires et annexes). Le coût de la dette structurée bénéficie toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen estimé au terme de l'exercice 2015 à 3.61%.

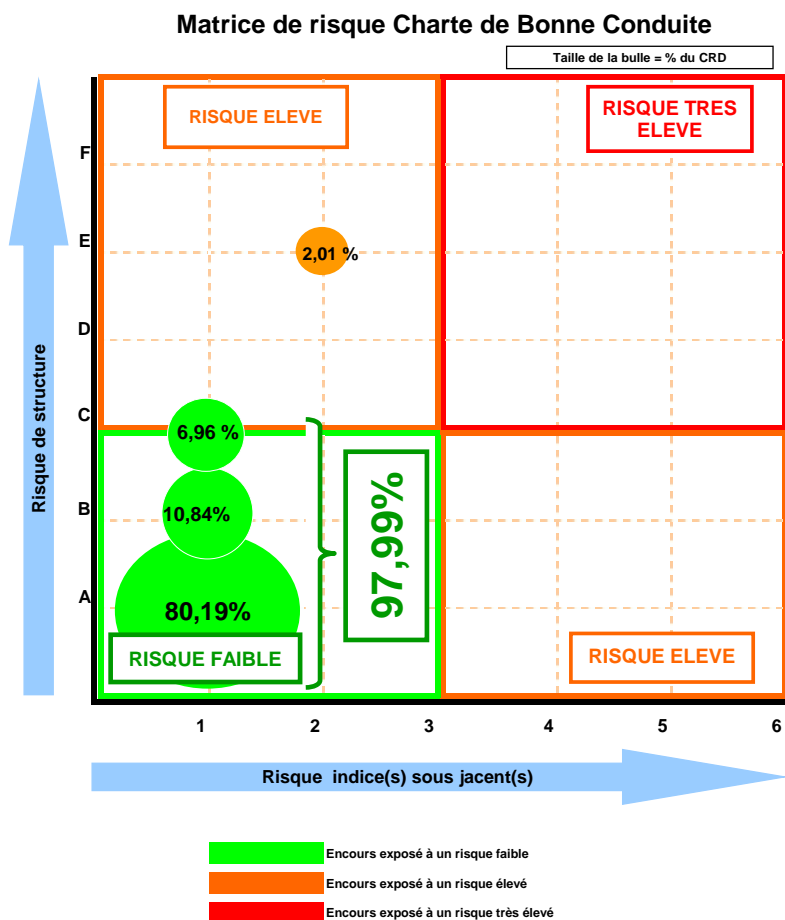
Dans son dernier rapport, l'agence de notation Standard & Poor's apprécie toujours favorablement la gestion prudente de la liquidité, ainsi que la gestion active de la dette de notre collectivité.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE ^{(1) (2)}						
ENCOURS AU 31/12/2015		363 867 500 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
FINANCEMENTS CLASSIQUES	291 799 096 €	80,19%	54	TAUX FIXE	63,08%	
dont encours à taux fixe classique	172 809 032 €	47,49%	36	dont taux fixe classique	47,49%	
dont encours à taux variable classique	118 990 065 €	32,70%	18	dont taux fixe structuré	15,59%	
FINANCEMENTS STRUCTURES	72 068 404 €	19,81%	13	TAUX VARIABLE	36,92%	
dont encours structurés à risque faible	64 770 193 €	17,80%	12	dont taux variable classique	32,70%	
dont encours structurés à risque élevé	7 298 211 €	2,01%	1	dont taux variable structuré	4,22%	
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0			
TOTAL	363 867 500 €	100%		TOTAL	100%	

(1)Données prévisionnelles au 31/12 /2015 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal)

(2)Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (5 910 000 € au 31/12/2015)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque 97.99% de la dette bancaire devrait être positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2015. Cette part pourrait s'élever à 98.37% au terme l'année 2016 compte tenu notamment de l'interdiction de recourir à tout financement nouveau d'un niveau de risques supérieur à 2C, mais également de l'amortissement naturel des encours structurés.



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

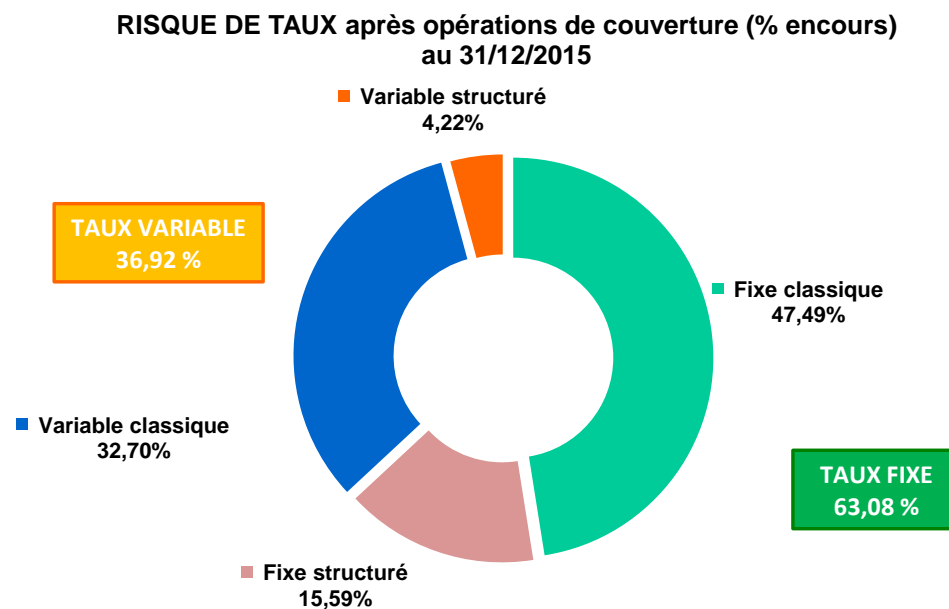
- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

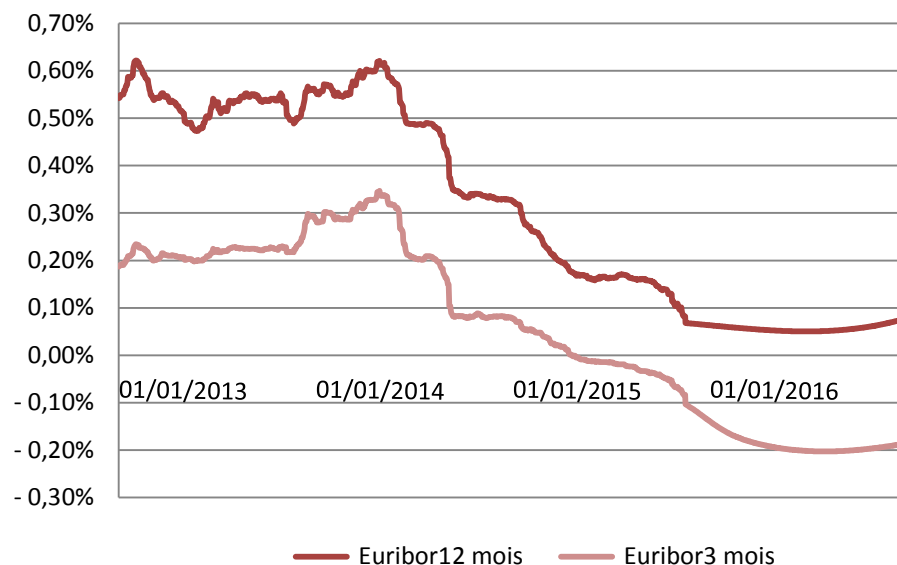
La structure de la dette restera principalement orientée à taux fixe au terme de l'année 2015 à 63.08 % (dont 47.49% à taux fixe classique¹ et 15,59% à taux fixe structuré²) contre 65.20% au 31/12/2014. Celle-ci assurera une certaine sécurité et visibilité des frais financiers à payer sur les prochaines années en contrepartie d'un coût (généralement) plus élevé dit de portage (différence entre un taux fixe – taux variable).

Afin de profiter pleinement d'un contexte de taux variables (monétaires) extrêmement bas (voire négatifs), la Communauté Urbaine de Dunkerque a poursuivi en 2015, sa stratégie de "variabilisation" de la dette en orientant majoritairement les nouveaux financements sur des emprunts à taux variable classique. La dette à taux variable devrait donc être en progression et représenter 36,92% de l'encours total (dont 32,7% à taux variable classique³ et 4,22% à taux variable structuré⁴) contre 34.80% au 31/12/2014.



Dans un contexte de croissance toujours faible en zone Euro, d'inflation très basse et de tensions géopolitiques, la Banque Centrale Européenne maintiendra ses taux directeurs au plus bas au-delà de l'exercice 2016. Dans cet environnement, les taux de court terme resteront donc extrêmement bas (Moyenne du taux de l'euribor 12mois attendue en 2016 : 0.05%).

Evolution de l'Euribor 2015-2016



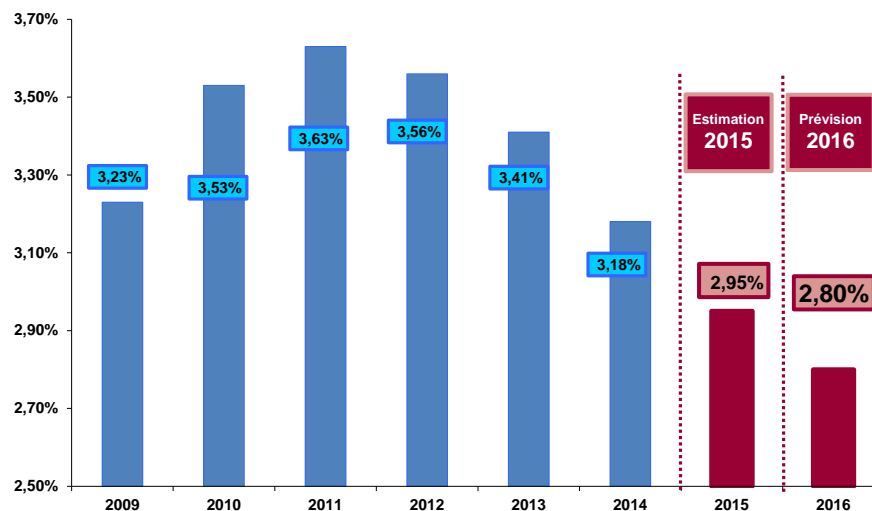
L'objectif 2016 sera donc de poursuivre notre stratégie de "variabilisation" de la dette (en souscrivant majoritairement les nouveaux financements sur des emprunts à taux variable classique) **afin d'atteindre fin 2016 une structure de dette qui soit orientée à 40 % (voire 45%) à taux variable et 60% (voire 55 %) à taux fixe afin d'optimiser le coût de la dette.**

Afin de gérer au mieux le risque de taux, et en fonction des opportunités des marchés, certains encours à taux variable pourront cependant faire l'objet d'une stratégie de couverture contre une éventuelle hausse des taux via la mise en place par exemple d'un cap de taux (fixation d'un taux plafond) ou d'un tunnel de taux (fixation d'un taux plancher + d'un taux plafond) permettant de se prémunir contre une hausse trop importante des frais financiers.

Le taux moyen de la dette bancaire devrait atteindre un plus bas historique proche de 2.95 % au terme de l'exercice 2015 pour une durée de vie résiduelle¹ de 14 ans 6 mois et une vie moyenne résiduelle² de 8 ans et 5 mois, qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.

Les collectivités ont en effet bénéficié notamment sur leur dette à taux variable des taux d'intérêt (de court terme) particulièrement favorables au cours de l'année 2015. Les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) sont restés sur des plus bas historiques au regard du contexte toujours très difficile en zone Euro (croissance faible, inflation faible). Cette configuration de taux bas devrait perdurer l'année prochaine. Dès lors, le taux moyen de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait à afficher un plus bas historique autour de 2.80%.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE
période 2009 - 2016



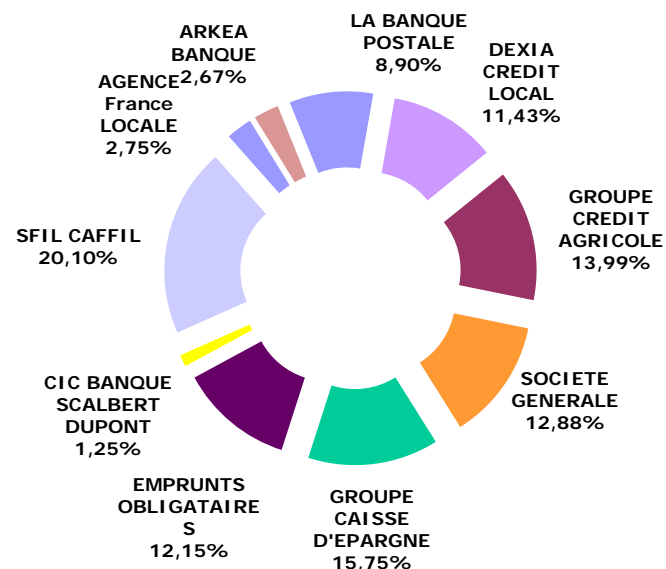
1 **La Durée de Vie Résiduelle** : est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondérée par les volumes.

2 **La Durée de Vie Moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La dette bancaire de la communauté urbaine de Dunkerque est composée au 31/12/2015 de 67 contrats d'emprunt (dont 4 emprunts revolving), ainsi que 23 swaps⁽¹⁾. Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur correctement équilibré.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2015	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	73 120 268 €	20,10%	18
GROUPE CREDIT AGRICOLE	50 888 176 €	13,99%	10
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	50 553 934 €	13,89%	11
SOCIETE GENERALE	46 870 489 €	12,88%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	44 200 000 €	12,15%	6
DEXIA CREDIT LOCAL	41 573 078 €	11,43%	7
LA BANQUE POSTALE	32 395 148 €	8,90%	3
AGENCE France LOCALE	10 000 000 €	2,75%	1
ARKEA BANQUE	9 733 333 €	2,67%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	4 533 073 €	1,25%	1



L'agence France Locale est la nouvelle banque des collectivités créée par les collectivités afin de permettre une diversification de l'origine des financements et une prise d'autonomie par rapport au secteur bancaire classique. La Communauté Urbaine a souscrit pour la première fois auprès de cette banque une enveloppe de 10 M€.

¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.